



Europäisches  
Patentamt  
European  
Patent Office  
Office européen  
des brevets

# Rapport environnemental 2019

Conforme au règlement (CE) n° 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil et aux règlements n° 2017/1505 et 2018/2026 de la Commission (UE)



## Sommaire

<b>1.</b>	<b>Politique environnementale</b>	<b>7</b>
<b>2.</b>	<b>L'Office européen des brevets</b>	<b>9</b>
2.1	OEB Munich	10
2.2	OEB La Haye	13
2.3	OEB Berlin	17
2.4	OEB Vienne	20
<b>3.</b>	<b>Système de gestion environnementale</b>	<b>22</b>
3.1	Structure et responsabilités	22
3.2	Respect des obligations contraignantes	24
<b>4.</b>	<b>Plan stratégique 2023 et objectifs environnementaux de l'OEB</b>	<b>25</b>
<b>5.</b>	<b>Aspects environnementaux directs</b>	<b>27</b>
5.1	Aperçu pour tous les sites	28
5.2	Énergie	31
5.3	Eaux et eaux usées	36
5.4	Déchets	37
5.5	Émissions de CO <sub>2</sub>	39
5.6	Consommation de papier	44
<b>6.</b>	<b>Aspects environnementaux indirects</b>	<b>47</b>
<b>7.</b>	<b>Activités de soutien au SP2023</b>	<b>49</b>
7.1	Énergie	50
7.2	Eau	51
7.3	Déchets	52
7.4	Émissions de CO <sub>2</sub>	53

7.5	Consommation de papier	53
7.6	Communication	54
7.7	Achats	55
7.8	Autres	56
<b>8.</b>	<b>Annexe</b>	<b>57</b>
8.1	Évaluation des aspects environnementaux directs	57
8.2	Évaluation des aspects environnementaux indirects	60
8.3	Principaux indicateurs EMAS	61

## Résumé

L'OEB est engagée à 100 % dans le renforcement de la durabilité et la réduction de son empreinte environnementale. En 2009, nous avons adopté le système de management environnemental et d'audit (EMAS<sup>1</sup>) comme cadre fondamental de réduction de notre impact environnemental et de promotion d'un environnement de travail durable pour notre personnel. Il n'existe pourtant pas d'approche universelle vers la durabilité d'entreprise.

Dépasser ses objectifs initiaux, c'est être constamment à la recherche de solutions adaptées à ses activités, et découvrir des moyens innovants d'améliorer sa durabilité. En 2019, l'OEB a à nouveau établi d'ambitieux objectifs de réduction de la consommation d'énergie, d'eau et de papier et d'émissions de CO<sub>2</sub>, d'amélioration du taux de recyclage et d'augmentation du recours aux énergies renouvelables et à l'alimentation biologique. Par rapport à 2018, nous avons considérablement réduit notre consommation d'énergie thermique (- 19,2 %), notre production de déchets résiduels (- 29,2 %) et nos émissions de CO<sub>2</sub> (- 24,2 %).

La prochaine phase de notre cheminement vers une plus grande durabilité est exposée dans notre plan stratégique SP2023. L'objectif 1, "**Créer une organisation engagée, compétente et collaborative**", vise à constituer des projets de maintenance et de rénovation dans le but d'améliorer l'état et la durabilité de nos bâtiments tout en diminuant les coûts de leur exploitation.

Des bâtiments économes en énergie et à la pointe de l'innovation permettront à l'OEB de réduire son impact sur l'environnement en diminuant son apport énergétique et ses émissions de CO<sub>2</sub>. Notre objectif est d'atteindre un haut niveau de certification "BREEAM<sup>2</sup>" pour l'ensemble de nos bâtiments. Afin d'encourager notre personnel à utiliser des transports plus respectueux de l'environnement, nous avons installé en 2019 des parcs à vélo et des stations de recharge pour voitures et vélos électriques, et nous prévoyons d'en installer d'autres en 2020.

---

<sup>1</sup> Conformément au règlement (CE) n° 1221/2009 du Parlement européen et aux règlements n° 2017/1505 et 2018/2026 de la Commission (UE).

<sup>2</sup> La méthode BREEAM (méthode d'évaluation du comportement environnemental des bâtiments) est une méthode reconnue pour les projets de planification, infrastructures et bâtiments. Elle reconnaît et reflète la valeur des meilleurs actifs du cycle de vie environnemental constitué, de la construction neuve à la rénovation en cours d'utilisation.

Nous avons également lancé de nouveaux projets de réduction de notre consommation de papier, d'informatique "verte" et de mise en œuvre de système de gestion environnementale, regroupés dans l'objectif 5 "**Consolider la pérennité**". Tous ces projets entrent dans le cadre de nos objectifs de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>.

L'OEB continuera donc à réaliser le suivi de l'impact environnemental de ses activités via un ensemble d'indicateurs clés de performance (KPI) clairs, et reste profondément engagé dans sa démarche de contribuer à un avenir plus durable.

## L'EMAS à l'OEB<sup>3</sup>

### En 2019, l'OEB ...



... avait  
**6 608** agents



... gérait des bâtiments d'une surface de base brute totale de  
**723 499 m<sup>2</sup>**



... avait une empreinte carbone de  
**6 651 t CO<sub>2</sub>e**

### En comparaison avec 2018, l'OEB ...



... a réduit sa consommation d'énergie thermique de  
**19,2 %** soit **7,5 millions de kWh**



... a réduit sa consommation électrique de  
**4,3 %** soit **1,7 million de kWh**



... a réduit sa consommation d'eau de  
**6,2 %** soit **7 432 m<sup>3</sup>**



... a réduit sa production de déchets résiduels de  
**29,2 %** soit **163 t**



... a réduit sa consommation de CO<sub>2</sub> de  
**24,2 %** soit **2 124 t CO<sub>2</sub>e**



... a augmenté sa consommation de papier de  
**1,2 %** soit **1,4 million** de feuilles de papier

<sup>3</sup> Le nombre d'agents et la surface de base brute totale renvoient à l'OEB dans son ensemble. Toute autre donnée renvoie à nos sites certifiés EMAS uniquement (voir section 2). L'empreinte carbone de l'OEB est calculée à partir des émissions issues des déplacements professionnels (avion et train), de l'énergie thermique, de l'électricité et aux pertes de produit de refroidissement dans les installations de climatisation. Au moment où ce rapport a été constitué, les chiffres de la consommation d'énergie thermique et d'eau de 2019 n'étaient pas disponibles pour le site de Berlin, et les chiffres de 2018 ont donc été repris comme estimation.

## **1. Politique environnementale**

Approuvée en 2009 par le Président de l'OEB, notre politique environnementale prévoit un cadre stratégique pour l'ensemble de nos activités et insiste sur l'importance pour l'OEB de la protection de l'environnement. Cette politique est contraignante pour tout l'OEB. Le haut management s'engage à veiller à ce qu'elle soit correctement comprise et mise en œuvre dans l'ensemble des services.

### **DÉFINITION**

L'OEB consomme de l'électricité et de l'énergie électrique, mais aussi d'importantes quantités d'eau et de papier. Cette consommation génère à la fois des déchets et des émissions de CO<sub>2</sub>. Pour répondre aux enjeux environnementaux associés, nous avons mis en place un système de gestion environnementale qui répond aux exigences du système de management environnemental et d'audit (EMAS).

Afin d'améliorer notre niveau de performance environnementale, nous évaluons régulièrement l'impact de nos opérations sur l'environnement. Nous définissons des objectifs et des buts à long terme et les évaluons de façon régulière en définissant des KPI dans notre "Balance Score Card".

### **Principes et objectifs**

À travers notre politique environnementale, nous visons à :

- Favoriser un comportement responsable sur le plan environnemental au sein de l'OEB et communiquer et appliquer cette politique à tous les niveaux de l'Office
- Réduire au minimum la consommation d'énergie, d'eau, de papier et d'autres ressources
- Respecter la législation environnementale applicable, les règlements administratifs et les autres exigences
- Respecter la législation environnementale applicable, les règlements administratifs et les autres exigences
- Fournir des ressources adéquates pour remplir les obligations liées à la politique environnementale de l'Office
- Soutenir les initiatives et dispositifs locaux de protection de l'environnement, encourager la participation active à ces initiatives et dispositifs
- Communiquer cette politique auprès des parties prenantes

L'OEB estime que tous ses agents doivent contribuer à l'objectif d'amélioration de la protection de l'environnement. En conséquence, il leur fournit des formations, des conseils et des informations et les encourage à trouver de nouvelles idées pour déployer la politique environnementale de l'Office de manière encore plus efficace.

En 2015, le Président de l'Office a approuvé un document supplémentaire concernant la politique environnementale, afin d'intégrer cette politique dans le cycle de planification budgétaire et d'assurer l'implication des cadres dirigeants. Les principaux éléments de cette nouvelle structure sont les suivants :

- un cadre pour toutes les activités environnementales
- l'intégration des projets EMAS dans le cycle budgétaire annuel
- l'implication sans équivoque des cadres dirigeants de l'OEB dans les questions environnementales
- un compte rendu environnemental étendu comprenant la déclaration environnementale EMAS
- la désignation de représentants environnementaux supplémentaires pour toutes les unités compétentes de l'OEB
- la révision de la politique environnementale en 2020

## 2. L'Office européen des brevets

L'Office européen des brevets (OEB) emploie actuellement près de 7 000 agents et constitue, à ce titre, la deuxième organisation intergouvernementale d'Europe en termes d'effectifs. L'OEB a son siège à Munich et dispose de sites à La Haye, Berlin, Vienne et Bruxelles. Depuis 2009, tous les sites de l'OEB sont certifiés conformes au système de management environnemental et d'audit EMAS, excepté celui de Bruxelles (en raison de sa petite taille).

Les sites certifiés EMAS de l'OEB sont les suivants :

- Munich I (bâtiment Isar), Allemagne  
Bob-van-Bentham-Platz 1, 80469 Munich
- Munich II (PschorrHöfe 1–8), Allemagne  
Bayerstr. 34, 80335 Munich
- Berlin, Allemagne  
Gitschiner Str. 103, 10969 Berlin
- La Haye I (Main, Shell et Hinge), Pays-Bas  
Patentlaan 2, 2288 EE Rijswijk
- Vienne, Autriche  
Rennweg 12, 1030 Vienna

Nos anciens sites, Capitellum à Munich (OEB Munich III (Capitellum), Landsberger Str. 30, 80339 Munich), loué jusqu'au 31 mars 2015, Rijsvoort et Le Croisé à La Haye (OEB La Haye II (Le Croisé), Verrijn Stuartlaan 2a, 2288 EL Rijswijk et OEB La Haye III (Rijsvoort), Visseringlaan 19–23, 2288 ER Rijswijk), loué jusqu'à la fin octobre 2018, étaient aussi certifiés EMAS. Ces trois sites ont été libérés, et le personnel qui y travaillait a été déplacé vers d'autres sites. Aux fins de comparaison, ce rapport expose les données de consommation de Rijsvoort et Le Croisé jusqu'à la date de leur libération.

Conformément au règlement EMAS (CE) n° 1221/2009 et aux règlements n° 2017/1505 et 2018/2026 de la Commission (UE), nous publions tous les ans un rapport environnemental qui présente nos données environnementales ainsi que les progrès accomplis en termes de performance environnementale. Le présent rapport peut être téléchargé depuis notre site Internet ([www.epo.org](http://www.epo.org)).

## 2.1 OEB Munich

Munich est le plus grand de tous les sites en termes de surface de base brute totale et d'effectifs. L'état des bâtiments est variable : certains sont relativement anciens (Isar, par exemple, qui a été mis en service en 1980), d'autres plus récents (PschorrHöfe 7 date de 2005 et PschorrHöfe 8 de 2008). Les bâtiments Isar et PschorrHöfe sont dotés d'un système de chauffage urbain à distance. Les éléments déterminants du point de vue environnemental se trouvent pour l'essentiel dans le bâtiment Isar : atelier de réparation et atelier de menuiserie, unité de traitement de l'eau et réservoirs de solutions acides et basiques pour le traitement de l'eau.

Les bâtiments Isar et PschorrHöfe 1-8 sont équipés d'un séparateur d'huile et/ou de graisse, d'une cuisine/cantine et d'une zone de lavage de vaisselle. Tous les bâtiments du site de Munich ont de (petits) espaces de rangement pour les produits de nettoyage et les produits chimiques. Aucune information n'indique une éventuelle contamination passée du site de Munich. Les déchets dangereux présents sur ce site sont, pour l'essentiel, des piles et des batteries usagées, ainsi que d'anciens tubes fluorescents.



Fig. 1 OEB Munich, bâtiment Isar

Consommation  
d'électricité en  
2013 :  
21 323 MWh

Consommation  
d'électricité en  
2019 :  
18 915 MWh

Réduction  
**11 %**

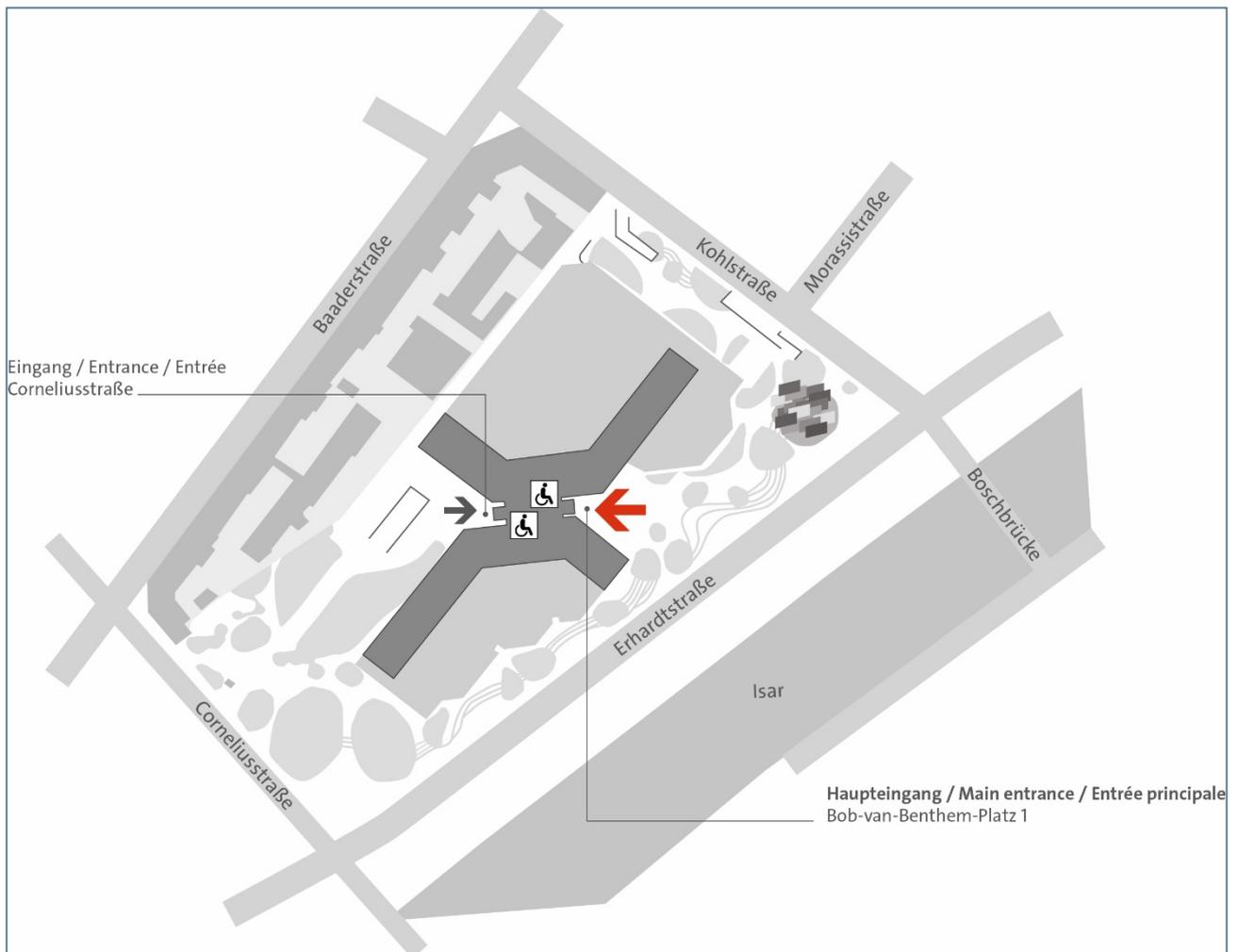
Consommation  
d'énergie  
thermique en  
2013 :  
21 939 MWh

Consommation  
d'énergie  
thermique en  
2019 :  
18 047 MWh

Économie :  
**18 %**

**Tableau 1 OEB Munich**

Site/bâtiment	Surface de base brute	Surface nette du bâtiment	Postes de travail	État
Bâtiment Isar	91 400 m <sup>2</sup>	67 847 m <sup>2</sup>	4 420	Propriété de l'OEB
PschorrHöfe 1-8	276 300 m <sup>2</sup>	178 320 m <sup>2</sup>		Propriété de l'OEB



**Fig. 2 OEB Munich, bâtiment Isar**



Fig. 3 OEB Munich, complexe Pschorrhöfe



Fig. 4 OEB Munich, complexe Pschorrhöfe

**Tableau 2 Droit de l'environnement et installations concernées OEB Munich**

<b>Principaux domaines relevant du droit de l'environnement</b>	<b>Installations / activités concernées</b>
Règlementation sur la pollution des installations de chauffage de petite et de moyenne taille	Installation de chauffage
Règlementation en matière d'eau	Stockage de diesel, de solutions acides et basiques, utilisation de déshuileurs, introduction d'eaux usées et de refroidissement dans le réseau d'égouts
Règlementation en matière de protection climatique et de fluides frigorigènes	Installations de refroidissement avec un potentiel de réchauffement global (PRG) d'au moins 5 kg
Règlementation en matière d'efficacité énergétique des bâtiments	Certification énergétique, isolation des bâtiments, technologies économes en énergie
Règlementation en matière de santé et de sécurité, réglementation sur les matières dangereuses	Évaluation des risques, prévention incendie, exigences concernant l'utilisation de matières dangereuses (solutions acides, solutions basiques...)
Règlementation en matière de déchets	Recyclage/tri/évacuation des différents types de déchets

## 2.2 OEB La Haye

Après Munich, La Haye est notre deuxième site en termes de taille. Il existait trois sites distincts à La Haye, mais tout le personnel travaille désormais sur le nouveau site principal, et les baux de location de Rijsvoort et Le Croisé ont été résiliés.

Le chauffage et la climatisation du nouveau bâtiment principal sont en partie assurés par des pompes à chaleur géothermique, le chauffage étant complété par un système au gaz naturel. Aucune information n'indique l'existence d'une contamination passée des sites de La Haye. Conformément à la loi néerlandaise, le site est soumis à un *activity decree*, c'est-à-dire une autorisation environnementale simplifiée.

Consommation d'électricité en 2013 :  
19 552 MWh

Consommation d'électricité en 2019 :  
19 301 MWh

Économie :  
**1,3 %**

Les travaux de construction des bâtiments New Main et New Hinge de La Haye ont pris fin à l'été 2018, et les anciens bâtiments sont désormais en cours de démolition. Ces nouveaux bâtiments ont été construits selon des principes durables : réduction de l'impact environnemental durant la phase de construction, forte réduction de la consommation d'énergie et intégration d'un système de climatisation optimisé et particulièrement agréable pour les utilisateurs. L'OEB a volontairement décidé de respecter les critères de certification de différentes normes de construction durable (décret néerlandais *Bouwbesluit* de 2012, BREEAM) et de viser un niveau d'efficacité énergétique de 20 % supérieur aux exigences des réglementations néerlandaises de 2012 en matière de construction. À long terme, 15 % de l'énergie nécessaire au fonctionnement du bâtiment devra être produite sur place, par exemple à partir de la chaleur des eaux souterraines et de l'énergie solaire.

Consommation  
d'eau en 2013 :  
48 129 m<sup>3</sup>

Consommation  
d'eau en 2019 :  
35 451 m<sup>3</sup>

Économie :  
**26 %**



Fig. 5 OEB La Haye, bâtiment New Main

Tableau 3 OEB La Haye

Site/bâtiment	Surface de base brute	Surface nette du bâtiment	Postes de travail	État
Bâtiment principal, Shell, Hinge	218 966 m <sup>2</sup>	189 953 m <sup>2</sup>	4 050	Propriété de l'OEB

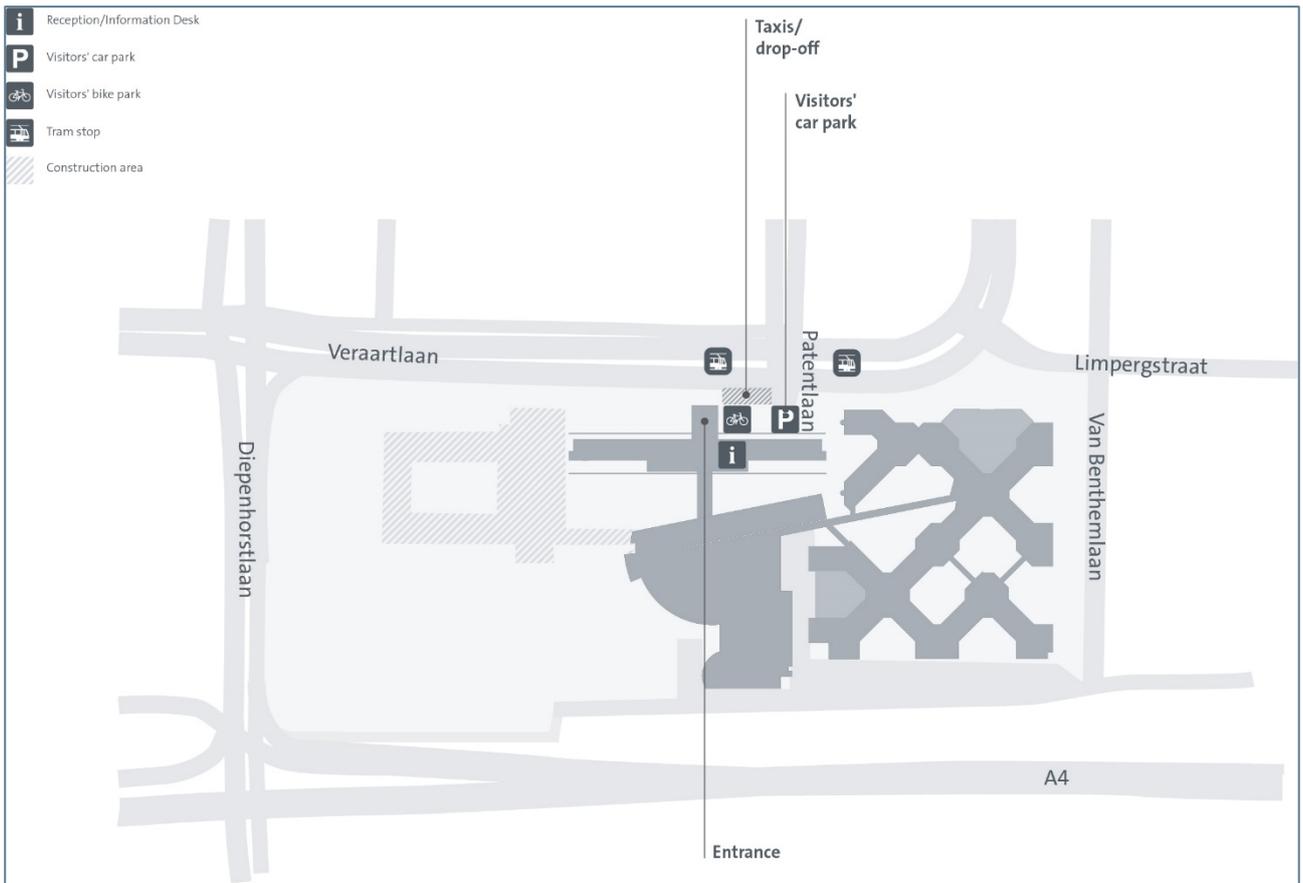


Fig. 6 OEB La Haye

**Tableau 4 Droit de l'environnement et installations concernées OEB La Haye**

<b>Principaux domaines relevant du droit de l'environnement</b>	<b>Installations / activités concernées</b>
Règles de gestion environnementale générale	Permis environnemental, rapport environnemental annuel pour la commune de Rijswijk
Règlementation sur la pollution des installations de combustion de type B	Système de chauffage (gaz naturel), réalisation de contrôles afin de vérifier qu'il respecte les valeurs limites d'émission
Règlementation en matière d'eau	Évacuation d'eau dans le réseau d'égouts
Législation sur les matières dangereuses	Manipulation/stockage/transport de matières dangereuses par ex. glycol (400 l sur le site), amiante ; expédition (potentielle) de déchets dangereux ; séparateurs de graisse, produits de nettoyage (env. 400 l sur le site)
Législation relative au stockage souterrain de matières dangereuses	Stockage souterrain de gazole (trois réservoirs d'une capacité de 5 000 litres chacun et un réservoir d'une capacité de 4 000 litres pour les groupes électrogènes de secours)
Règlementation en matière de protection climatique et de fluides frigorigènes	Installations de refroidissement avec au moins 5 kg de PRG, réalisation de contrôles de densité
Règlementation en matière de déchets	Recyclage/tri/élimination des différents types de déchets, traitement des déchets dangereux (batteries usagées, anciens tubes fluorescents, huile usagée)
Règlementation en matière de construction	Activités de construction : critères de rénovation / modification des bâtiments et nouvelles constructions
Santé et sécurité	Évaluation appropriée des risques, prévention incendie, restrictions concernant certains produits chimiques, disponibilité de fiches de données de sécurité et d'instructions de service

### 2.3 OEB Berlin

L'agence de Berlin est située dans un immeuble construit au début du 20<sup>e</sup> siècle. L'âge du bâtiment implique certains défauts d'isolation et une efficacité énergétique insuffisante des locaux. Le propriétaire, *Bundesanstalt für Immobilienaufgaben*, réalise régulièrement des améliorations structurelles, dont certaines de grande ampleur, afin d'améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment. D'importants travaux de rénovation du bâtiment, comprenant des mesures visant à optimiser l'efficacité énergétique (éclairage et de la climatisation...) ont débuté en 2017. Les travaux seront en premier lieu assumés par le propriétaire, et l'OEB participera quant à lui à certains travaux spécifiques. Une grande partie des travaux sera consacrée à des dispositifs d'économie d'énergie tels qu'une isolation thermique et un système de commande et de modification de l'éclairage. Ces travaux devraient se poursuivre jusqu'en 2023.

Les installations importantes du point de vue de l'environnement sont un système de chauffage alimenté au gaz, plusieurs installations de refroidissement, un petit espace de stockage pour les produits de nettoyage, un appareil à rayons X au niveau de la poste et une cuisine/cantine gérée par un prestataire de services externe. Le propriétaire est responsable du fonctionnement des systèmes de chauffage du bâtiment et des installations frigorifiques de la cantine, et l'OEB du fonctionnement des systèmes de climatisation dans les différentes salles de réunion. D'après les informations fournies par le propriétaire, il n'y a pas de contamination du sol sur le site de Berlin.

Consommation  
d'électricité en  
2013 :  
495 MWh

Consommation  
d'électricité en  
2019 :  
480 MWh

Économie :  
**3 %**

Consommation  
de papier en  
2013 :  
2 400 000  
feuilles

Consommation  
de papier en  
2019 :  
2 227 500  
feuilles

Économie :  
**7 %**



**Fig. 7 OEB Berlin**

**Tableau 5 OEB Berlin**

<b>Site/bâtiment</b>	<b>Surface de base brute</b>	<b>Surface nette du bâtiment</b>	<b>Postes de travail</b>	<b>État</b>
OEB Berlin	18 100 m <sup>2</sup>	18 093 m <sup>2</sup>	340	Loué par l'OEB

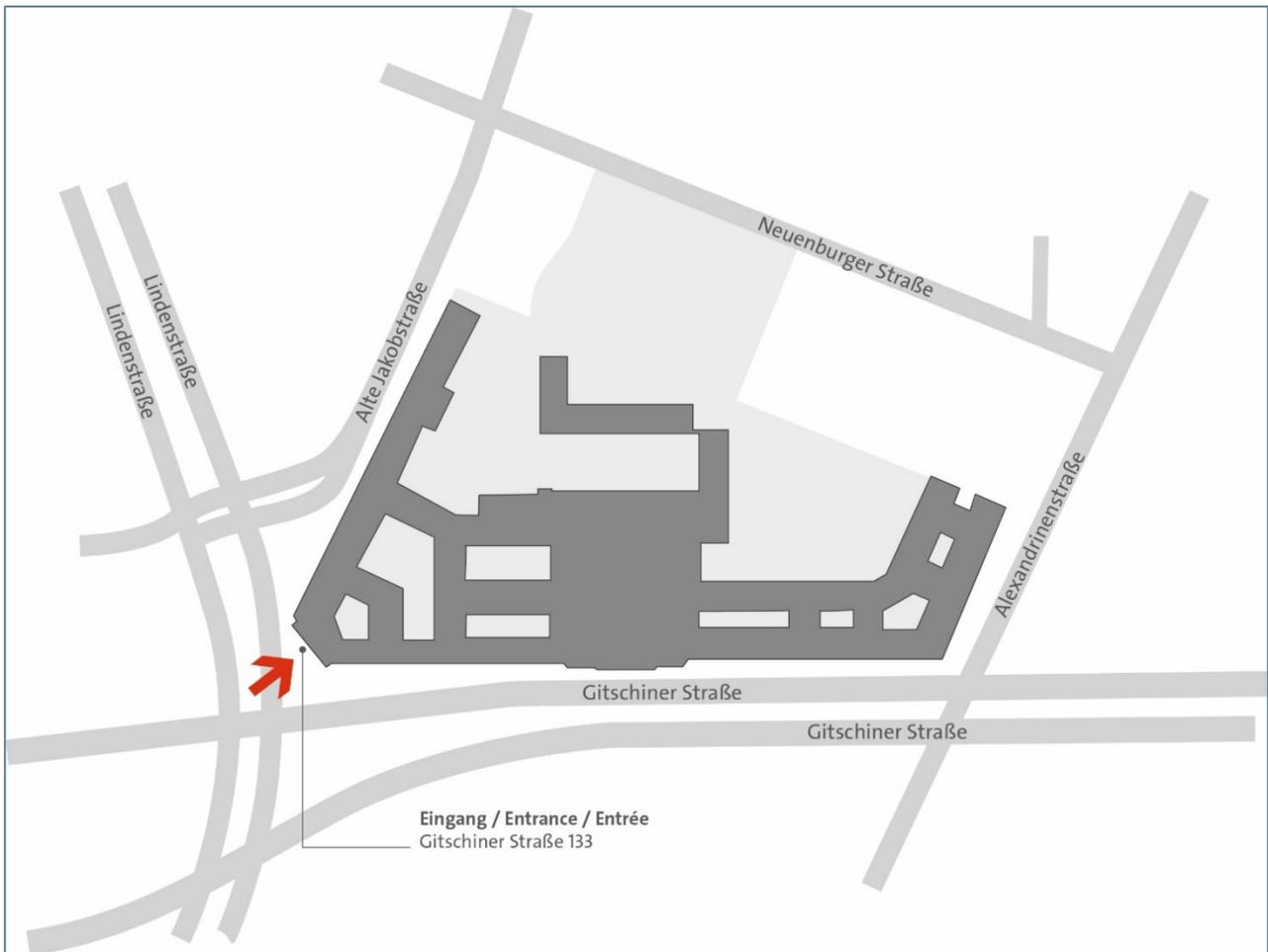


Fig. 8 OEB Berlin

Tableau 6 Droit de l'environnement et installations concernées OEB Berlin

Principaux domaines relevant du droit de l'environnement	Installations / activités concernées
Règlementation en matière d'eau	Évacuation d'eau dans le réseau d'égouts
Règlementation en matière de déchets	Recyclage/tri/élimination des différents types de déchets, traitement des déchets dangereux (batteries usagées et anciens tubes fluorescents)
Règlementation en matière d'efficacité énergétique des bâtiments	Isolation des bâtiments, technologies économes en énergie
Règlementation en matière de santé et de sécurité, réglementation sur les matières dangereuses	Évaluation des risques, prévention incendie, restrictions concernant certains produits chimiques

## 2.4 OEB Vienne

Vienne est le plus petit de tous les sites contrôlés dans le cadre de l'EMAS, tant en termes de surface de base brute que d'effectifs. Ce site dispose d'un système de chauffage urbain à distance. Les éléments déterminants du point de vue environnemental se limitent à un petit local de rangement de produits de nettoyage. Aucune information n'indique l'existence d'une contamination passée du site de Vienne. Les seuls déchets dangereux présents sur ce site sont des piles et des batteries usagées, ainsi que d'anciens tubes fluorescents.

Consommation  
d'électricité en  
2013 :  
648 MWh

Consommation  
d'électricité en  
2019 :  
531 MWh

Économie :  
**18 %**



Fig. 9 OEB Vienne

Tableau 7 OEB Vienne

Site / bâtiment	Surface de base brute	Surface nette du bâtiment	Postes de travail	État
OEB Vienne	11 420 m <sup>2</sup>	10 600 m <sup>2</sup>	120	Propriété de l'OEB

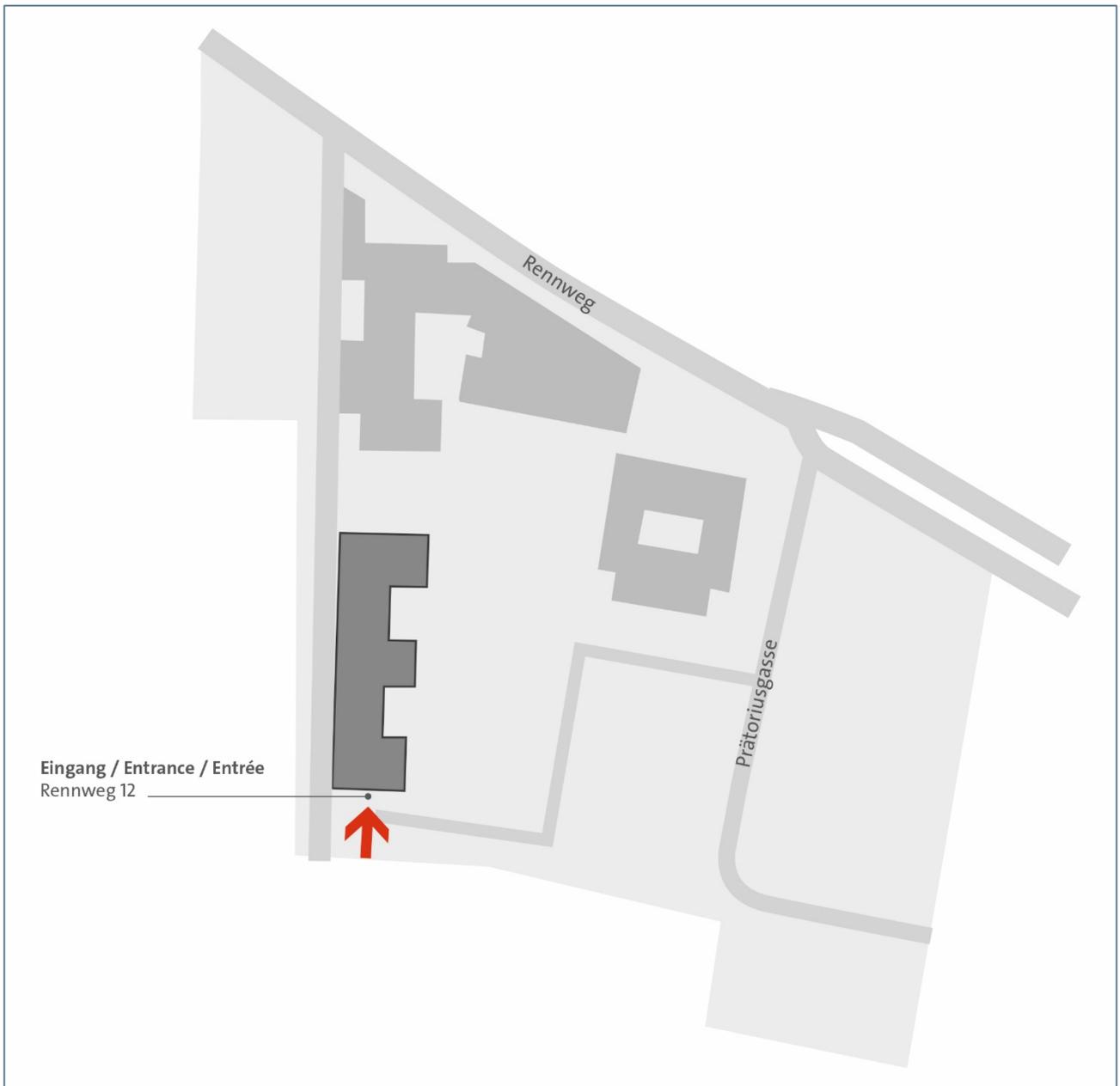


Fig. 10 OEB Vienne

Tableau 8 Droit de l'environnement et installations concernées OEB Vienne

Principaux domaines relevant du droit de l'environnement	Installations / activités concernées
Règlementation en matière d'eau	Évacuation d'eau dans le réseau d'égouts
Règlementation en matière de déchets	Recyclage/tri/évacuation des différents types de déchets
Règlementation en matière d'efficacité énergétique des bâtiments	Certification énergétique, isolation des bâtiments, technologies économes en énergie

### **3. Système de gestion environnementale**

Suite à l'adoption il y a 10 ans de notre politique environnementale, nous avons mis en place un système de gestion environnementale conforme au système EMAS, prenant ainsi place parmi les institutions administratives modèles en matière d'environnement. Ce système de gestion intègre les aspects environnementaux dans tous nos processus opérationnels, et prévoit des contrôles réguliers permettant d'identifier les améliorations potentielles en matière de protection de l'environnement.

#### **3.1 Structure et responsabilités**

La structure du système de gestion environnementale est définie dans notre manuel de gestion environnementale, qui s'applique à tous les sites. Nous évaluons régulièrement notre contexte environnemental afin d'identifier les parties prenantes concernées et leurs attentes envers le système de gestion environnementale. Ce système est aussi régulièrement évalué dans le cadre d'audits internes, assurant un processus d'amélioration continue. Le personnel est encouragé à adopter des attitudes respectueuses de l'environnement. Les informations concernées sont communiquées aux membres de notre personnel via l'intranet et les écrans d'information, et sont publiées dans le rapport environnemental.

La gestion environnementale est organisée et coordonnée par le responsable de la gestion environnementale. Il existe aussi des procédures et des documents spécifiques pour chaque site. Il s'agit notamment de données sur l'environnement et du programme environnemental avec des suggestions d'amélioration pour chaque site. Le responsable de la gestion environnementale centrale est chargé de la mise en place et du suivi du système de gestion environnementale au sein de l'OEB. Il y a également des représentants environnementaux locaux de la direction générale (DG) 4 sur chaque site. Ils sont chargés de planifier, coordonner et assurer le suivi des activités environnementales du site, et doivent s'assurer que les aspects environnementaux sont bien intégrés dans les activités quotidiennes du site. Un représentant environnemental est également désigné pour les DG 1 et 5, qui veille à l'intégration des aspects environnementaux dans leurs processus spécifiques et leurs activités ayant un impact sur l'environnement. La désignation d'un représentant de chaque DG permet de renforcer le déploiement du système EMAS à l'échelle de l'organisation.

Le responsable de la gestion environnementale et les représentants environnementaux forment, avec les représentants des services Achats, Technologie de l'information commerciale et Communication et services techniques, l'équipe centrale chargée de l'environnement de l'OEB, qui se réunit au moins deux fois par an. Un groupe volontaire d'étude sur l'environnement, constitué de membres du personnel sur les sites de Munich et de La Haye soutient le travail de cette équipe et contribue au programme environnemental par ses propres propositions de mesures.



**Fig. 11 Structure de gouvernance EMAS**

### **3.2 Respect des obligations contraignantes**

Le système EMAS et la législation environnementale applicable aux différents sites définissent les exigences externes auxquelles l'OEB et son système de gestion environnementale doivent se conformer. Pour chaque lieu de travail, les dispositions légales et autres obligations contraignantes applicables ont été recensées. Les règles environnementales les plus pertinentes pour chaque lieu de travail sont exposées dans la section précédente. Ces exigences sont documentées dans le registre légal pour chaque pays dans lequel l'OEB est présent. Ce registre sera continuellement contrôlé et actualisé de façon à ce que les modifications au niveau de la législation environnementale soient identifiées et les nouvelles exigences appliquées. D'autre part, toutes les obligations régulières concernant les différents sites sont répertoriées dans des registres locaux d'opérations à effectuer régulièrement. Des audits internes annuels permettent de vérifier que les exigences légales sont respectées. Les non-conformités mineures détectées au cours des audits sont corrigées.

#### **4. Plan stratégique 2023 et objectifs environnementaux de l'OEB**

En 2019, l'OEB a publié son plan stratégique pour la période 2019-2023. Nous nous y engageons à nous impliquer dans la durabilité en général, et notamment dans la durabilité environnementale. L'un de nos objectifs stratégiques est de devenir une organisation plus durable en réduisant notre empreinte environnementale.

Le schéma ci-dessous détaille les sept objectifs environnementaux qui figurent dans notre plan stratégique 2023. Tous ces objectifs d'amélioration visent la période 2019-2023. En tant qu'organisme administratif, notre impact sur l'environnement est principalement dû au fonctionnement de nos bâtiments, c'est-à-dire à la fourniture d'un environnement de travail moderne et sain à notre personnel. Cinq des sept objectifs sont ainsi liés au fonctionnement des bâtiments, dont trois à la consommation d'énergie. Réduire de 12 % notre consommation d'énergie nous permettra de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> issu du gaz naturel ainsi que notre consommation d'énergie thermique. De plus, une part plus importante d'énergies renouvelables contribuera à nos objectifs de réduction de CO<sub>2</sub>. Notre objectif le plus ambitieux est lié aux économies de papier, le seul qui n'ait pas connu d'évolution positive en 2019. Tous les autres objectifs seront probablement dépassés, si les tendances actuelles sont confirmées. Jusqu'ici, nous ne pouvons bien sûr faire de comparaisons qu'entre 2018 et 2019. Nous continuerons à surveiller tous les objectifs tout en nous assurant que ces tendances se maintiennent, et que nous réduisons notre consommation de papier.

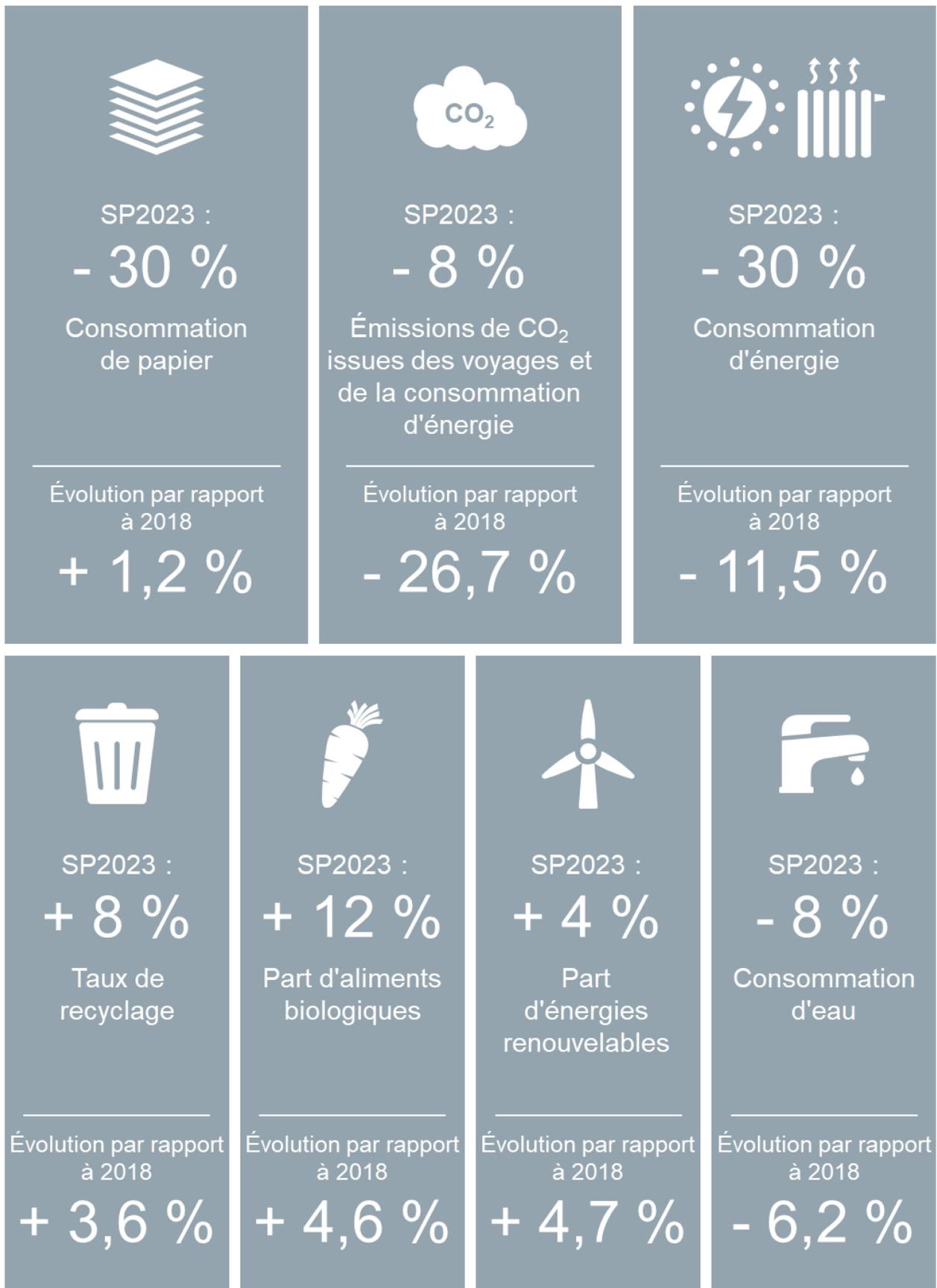


Fig. 12 Objectifs environnementaux compris dans le plan stratégique 2023

## 5. Aspects environnementaux directs<sup>4</sup>

Les activités de l'OEB ont un impact sur l'environnement. Conformément à notre politique environnementale, nous nous efforçons de réduire cet impact en appliquant notre système de gestion environnementale et en améliorant sans cesse nos performances dans ce domaine.

Afin d'établir la base d'élaboration des mesures et objectifs environnementaux, nous avons identifié et évalué les aspects environnementaux selon les critères suivants :

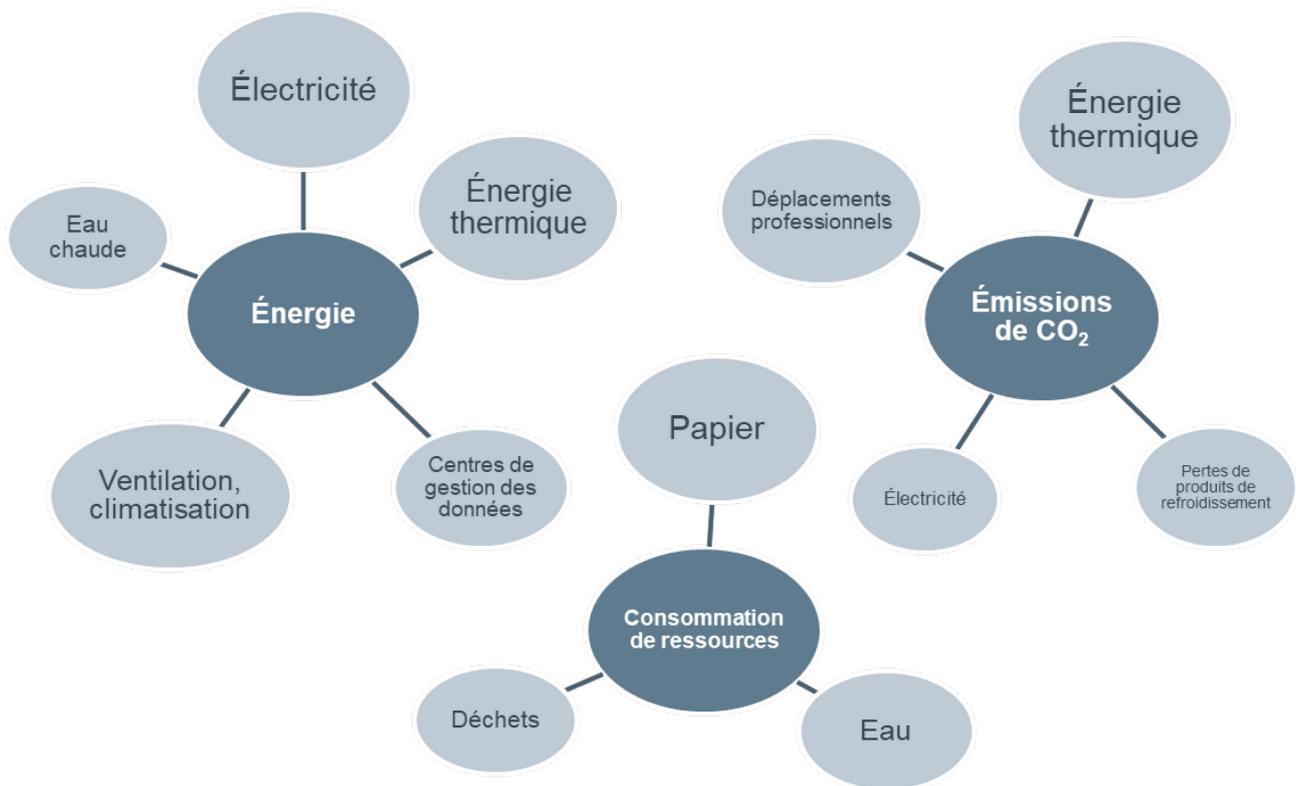
- impact potentiel positif ou négatif sur l'environnement
- état de l'environnement
- taille, importance, fréquence et réversibilité de l'aspect ou de l'impact
- existence et exigences d'une législation environnementale applicable
- inquiétudes des parties prenantes, y compris de notre personnel

Tous les aspects environnementaux importants sont enregistrés et évalués chaque année. Sur la base de cette évaluation, de nouvelles mesures et de nouveaux objectifs environnementaux sont mis au point en vue d'améliorations. Afin d'évaluer la pertinence de ces aspects environnementaux, nous avons comparé les données environnementales de tous les sites. Les données relatives à l'électricité et à l'énergie thermique ont aussi été comparées à des indices de référence externes.

Ces aspects se répartissent en deux catégories : les aspects environnementaux directs et les aspects environnementaux indirects. Les principaux aspects environnementaux directs de l'OEB apparaissent dans la figure 13 ci-dessous. L'importance de chaque aspect environnemental est indiquée par la taille des bulles grises et la taille d'écriture. Pour une évaluation détaillée de tous les aspects environnementaux, voir section 8.1 (annexe). Les aspects environnementaux indirects sont décrits à la section 6.

---

<sup>4</sup> Les principaux indicateurs EMAS sont présentés à la section 8. Les données environnementales ne sont pas toutes présentées dans les sections 5 et 8, car il a été considéré que certaines ne concernaient pas l'évaluation des aspects environnementaux.



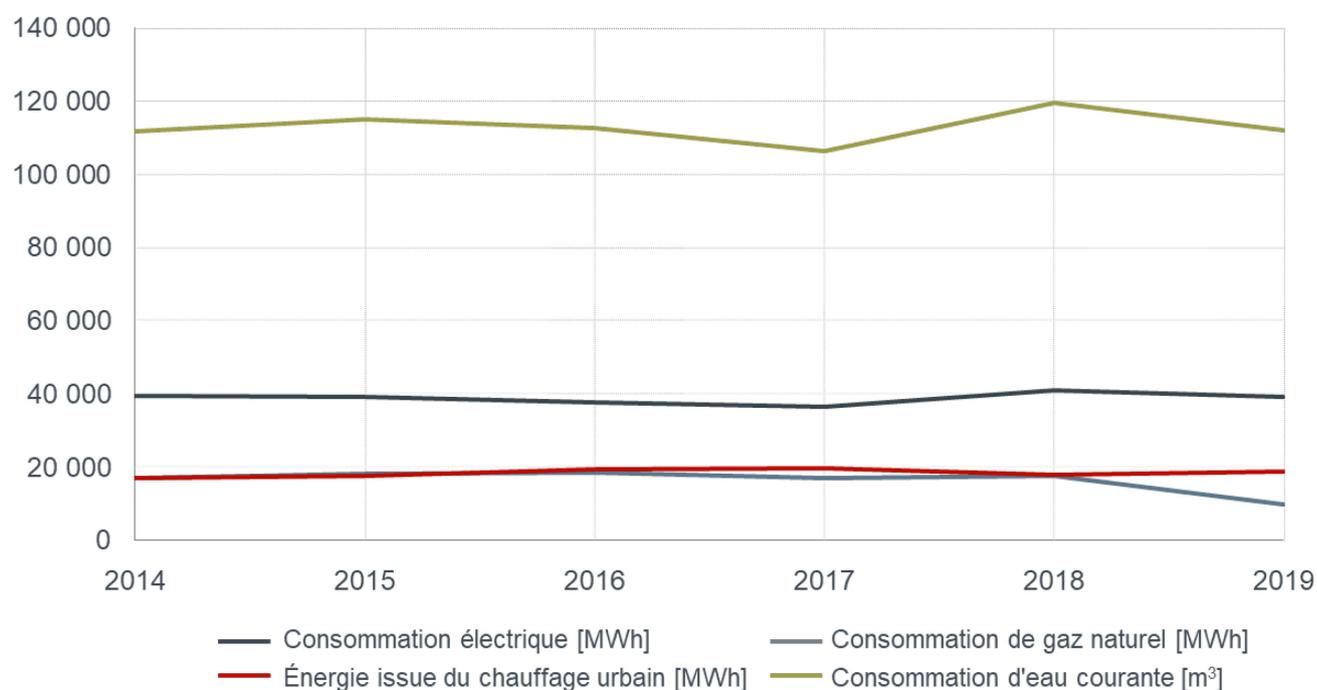
**Fig. 13 Aspects environnementaux directs de l'OEB.** La taille d'écriture dans les bulles grises indique l'importance de chaque aspect en termes d'impact environnemental.

## 5.1 Aperçu pour tous les sites

Les chiffres correspondant à la consommation de chacun des sites et les indices qui en résultent constituent un instrument important pour l'évaluation des performances actuelles en matière d'environnement, pour la planification et le contrôle des activités environnementales et pour une vérification régulière du processus d'amélioration continu. Les tableaux suivants résument les principales données environnementales pour l'ensemble des bâtiments.

**Tableau 9 Entrée (tous bâtiments)**

Entrée	Unité	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Consommation électrique	MWh	39 491	39 225	37 495	36 331	40 971 <sup>5</sup>	39 227
Énergie issue du chauffage urbain	MWh	17 099	17 641	19 350	19 517	17 922	18 732
Consommation de gaz naturel	MWh	16 874	18 099	18 425	16 987	17 685	9 781 <sup>6</sup>
Consommation d'eau	m <sup>3</sup>	111 515	114 806	112 416	106 156	119 519	112 087 <sup>7</sup>



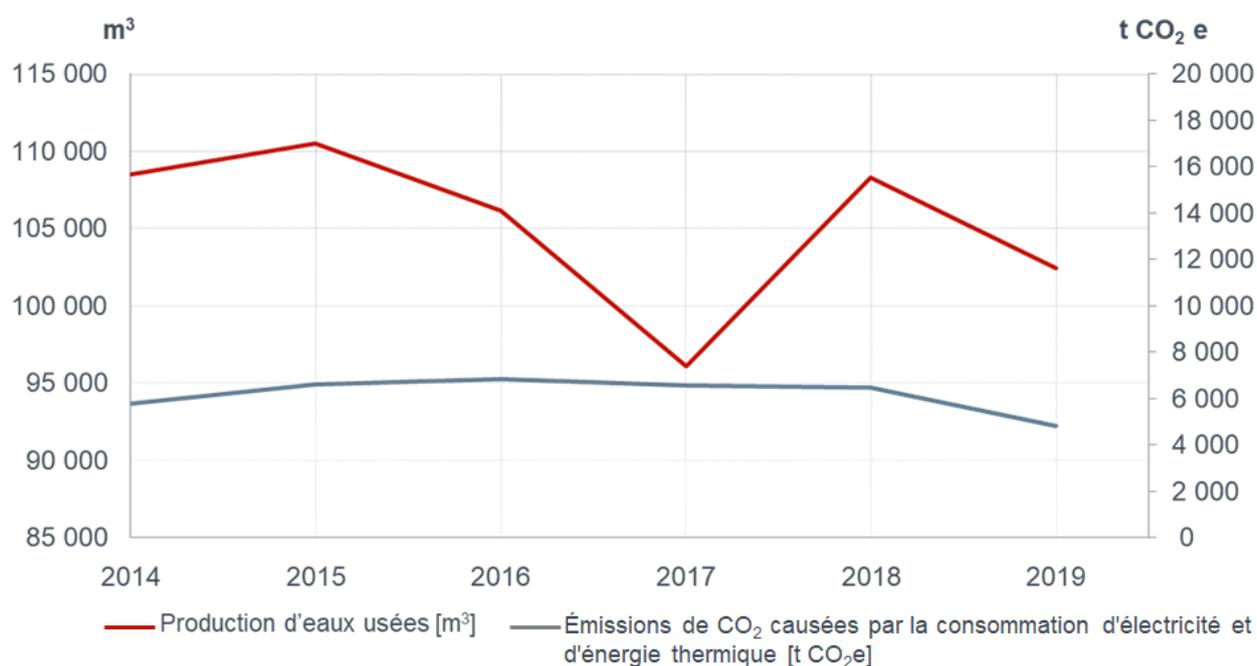
**Fig. 14 Entrée (tous bâtiments)**

<sup>5</sup> Les données 2018 n'étaient pas disponibles pour Rijsvoort, le bail ayant été résilié. Afin d'assurer leur comparabilité, les données 2017 ont été utilisées à titre d'estimation pour les calculs indiqués ici.

<sup>6</sup> Les données de 2019 concernant Berlin n'étaient pas disponibles au moment de l'établissement de ce rapport. Afin d'assurer leur comparabilité, les valeurs de 2018 ont été utilisées à titre d'estimation pour calculer les chiffres indiqués ici. Ces valeurs seront corrigées dans le rapport de l'année prochaine.

**Tableau 10 Sortie (tous bâtiments)**

Sortie	Unité	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Déchets résiduels	t	560	428 <sup>7</sup>	443 <sup>8</sup>	436	557	395 <sup>8</sup>
Eaux usées	m <sup>3</sup>	108 537	110 480	106 142	96 067	108 332	102 413 <sup>8</sup>
Émissions de CO <sub>2</sub> causées par la consommation d'électricité et d'énergie thermique	t CO <sub>2</sub> e	5 800	6 613	6 848	6 586	6 478 <sup>9</sup>	4 805 <sup>8</sup>



**Fig. 15 Sortie (tous bâtiments) : production d'eaux usées et émissions de CO<sub>2</sub> causées par la consommation d'électricité et d'énergie thermique**

<sup>7</sup> Les données 2015 et 2016 ont été corrigées par rapport aux précédents rapports, suite à l'amélioration de la base de données.

<sup>8</sup> Les données d'énergie thermique et de déchets résiduels concernant Berlin n'étaient pas disponibles au moment de l'établissement de ce rapport. Afin d'assurer leur comparabilité, les valeurs de 2018 ont été utilisées à titre d'estimation pour calculer les chiffres indiqués ici. Ces valeurs seront corrigées dans le rapport de l'année prochaine.

<sup>9</sup> Les données 2018 n'étaient pas disponibles pour Rijsvoort, le bail ayant été résilié. Afin d'assurer leur comparabilité, les valeurs de 2017 ont été utilisées à titre d'estimation pour les calculs indiqués ici.

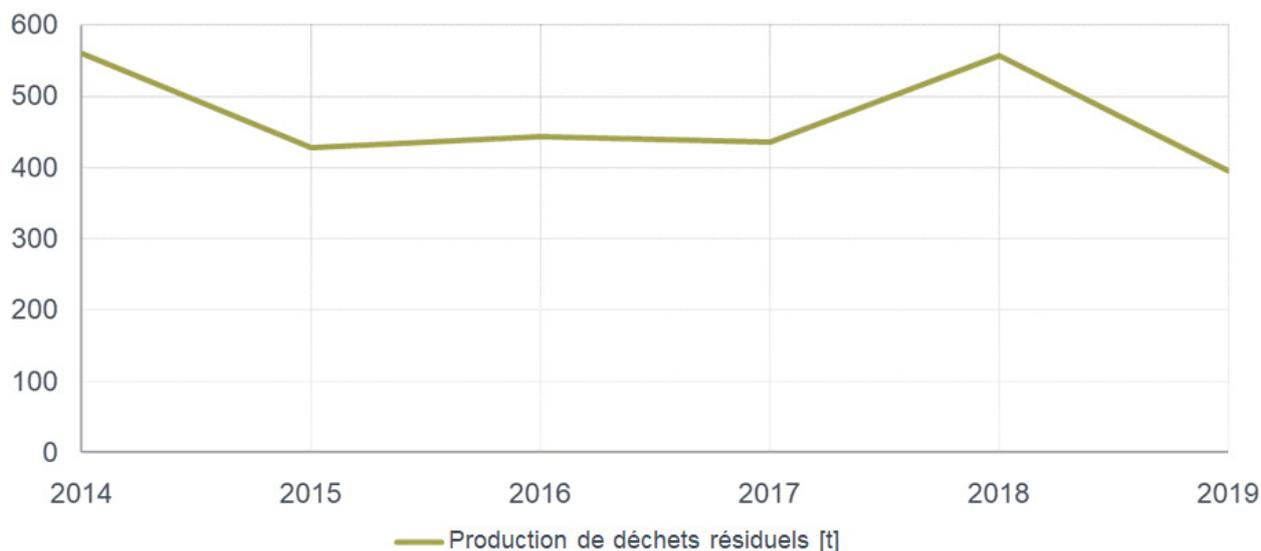


Fig. 16 Sortie (tous bâtiments) : production de déchets résiduels

## 5.2 Énergie

La consommation d'électricité et d'énergie thermique représente l'aspect environnemental majeur à l'OEB et celui qui génère les coûts les plus élevés. L'électricité est destinée aux utilisations suivantes :

- Refroidissement, ventilation et climatisation
- Informatique
- Ordinateurs et imprimantes
- Éclairage des bureaux et des espaces publics

L'énergie thermique est fournie dans les différents services en provenance de plusieurs sources. Alors que les bâtiments de Munich Isar, Munich PschorrHöfe et Vienne utilisent le chauffage urbain, ceux de Berlin et La Haye utilisent du gaz naturel. Dans le nouveau bâtiment principal de La Haye, un système de récupération de chaleur et des pompes à chaleur fournissent l'énergie thermique.

Consommation totale d'électricité 2019 : 39 227 MWh

**- 4,3 %**  
Comparaison avec 2018

Consommation totale d'énergie thermique (après correction des facteurs météorologiques) 2019 : 31 699 MWh

**- 19,2 %**  
Comparaison avec 2018

À La Haye, Munich et Vienne, le système de surveillance et de contrôle de l'énergie offre des informations précieuses sur les sources de consommation (installations, zones de production, etc.) où il serait éventuellement possible de réduire la consommation d'énergie. Ces informations peuvent être utilisées pour optimiser les installations telles que les systèmes CVC (chauffage, ventilation et climatisation) et ainsi contribuer à réduire la consommation d'électricité.

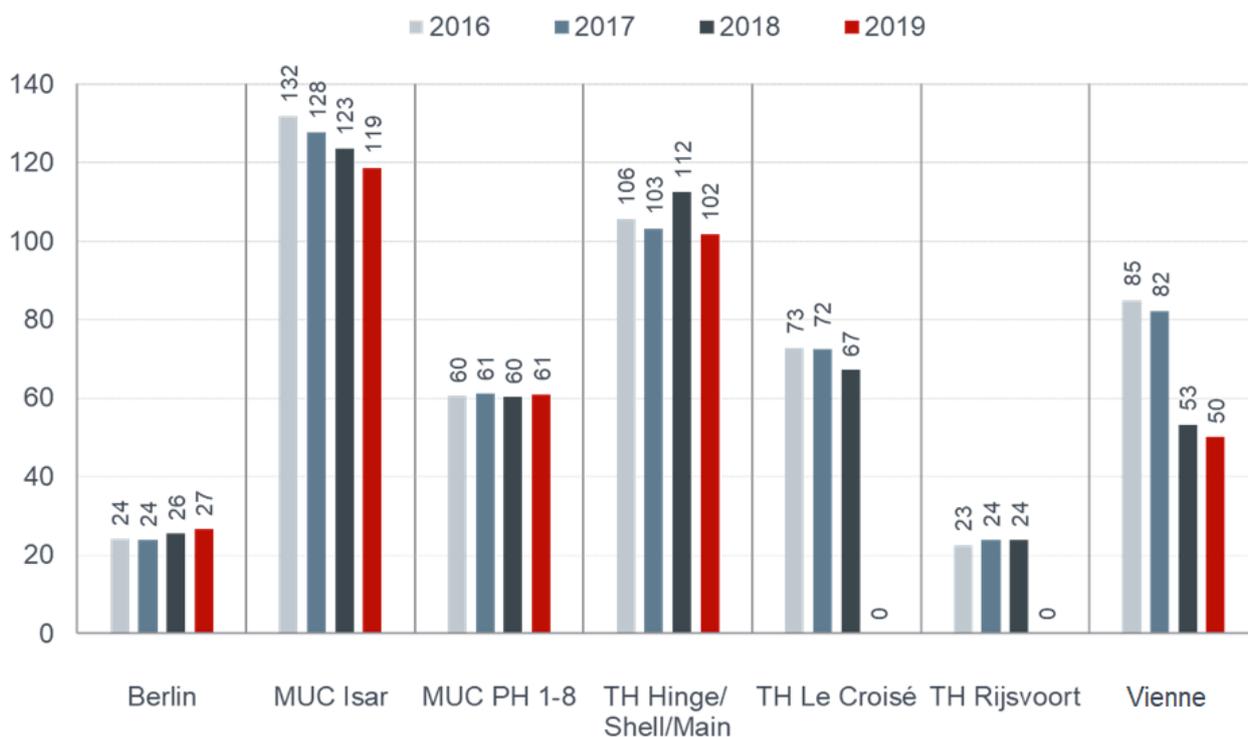
Les diagrammes ci-dessous permettent de comparer la consommation totale d'électricité et d'énergie thermique de chaque site. On y trouve aussi bien des données en valeur absolue que des indicateurs se rapportant à la taille des bâtiments (en consommation par mètre carré de surface au sol). La consommation électrique générale a baissé de 4,3 % par rapport à 2018, principalement grâce aux économies réalisées à Munich Isar et à Vienne. Les économies de Munich Isar ont été réalisées principalement grâce aux mesures techniques adoptées l'année dernière. Les économies de Vienne ont été réalisées grâce à l'optimisation du système de surveillance technique du bâtiment, qui réduit au minimum le temps d'exécution des installations de refroidissement.

La consommation d'énergie thermique spécifique après correction des facteurs météorologiques a baissé de 19,2 % par rapport à 2018. D'importantes réductions ont été atteintes pour les bâtiments de La Haye. Dans le nouveau bâtiment principal, l'énergie thermique provient de pompes à chaleur géothermique, qui ont permis une économie de plus de 500 000 m<sup>3</sup> de gaz naturel par rapport à 2018. En revanche, l'exploitation des pompes à chaleur a entraîné une légère augmentation de la consommation électrique à Hinge/Shell/Main. La diminution générale de la consommation d'électricité et d'énergie thermique est aussi due à la fermeture fin 2018 des bâtiments de Rijsvoort et Le Croisé.

**Tableau 11 Consommation d'électricité absolue pour tous les sites, de 2016 à 2019 (en MWh par an)**

	2016	2017	2018	2019	Évolution 2018-2019 en %
Berlin <sup>10</sup>	436	432	462	480	+ 3,9
MUC Isar	8 937	8 659	8 379	8 052	- 3,9
MUC PH 1-8	10 787	10 908	10 743	10 863	+ 1,1
LH Hinge/Shell/Main	14 860	13 869	19 065	19 301	+ 1,2
LH Le Croisé	1 629	1 621	1 503	0	- 100
LH Rijsvoort	241	255	255 <sup>11</sup>	0	- 100
Vienne	606	587	564	531	- 5,8
<b>Total</b>	<b>37 496</b>	<b>36 331</b>	<b>40 971</b>	<b>39 227</b>	<b>- 4,3</b>

### Consommation électrique spécifique (en kWh/surface en m<sup>2</sup>)



**Fig. 17 Consommation d'électricité spécifique (kWh par m<sup>2</sup> de surface)**

<sup>10</sup> Les chiffres relatifs à la consommation d'électricité sur le site de Berlin de l'OEB représentent des estimations qui reposent sur la répartition par le propriétaire de la consommation d'électricité générale entre les différents locataires en fonction de la dimension de l'espace loué par ces derniers dans le bâtiment.

<sup>11</sup> Les données 2018 n'étaient pas disponibles pour Rijsvoort, le bail ayant été résilié. Afin d'assurer leur comparabilité, les valeurs de 2017 ont été utilisées à titre d'estimation pour calculer les chiffres indiqués ici.

**Tableau 12 Consommation d'énergie thermique absolue (en MWh par an)**

	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>Évolution 2018-2019 en %</b>
Berlin	2 083	2 070	1 849	1 849 <sup>12</sup>	0
MUC Isar <sup>13</sup>	8 138	8 102	7 577	8 212	+ 8,4
MUC PH 1-8	10 429	10 647	9 667	9 835	+ 1,7
LH Hinge/Shell/Main	13 355	11 916	12 814	7 932	- 38,1
LH Le Croisé	1 444	1 456	1 477	0	- 100
LH Rijsvoort	1 543	1 545	1 545 <sup>14</sup>	0	- 100
Vienne	784	768	678	684	+ 0,88
<b>Total</b>	<b>37 775</b>	<b>36 504</b>	<b>35 607</b>	<b>28 513</b>	<b>- 19,9</b>

**Tableau 13 Consommation d'énergie thermique après correction des facteurs météorologiques (en MWh par an)**

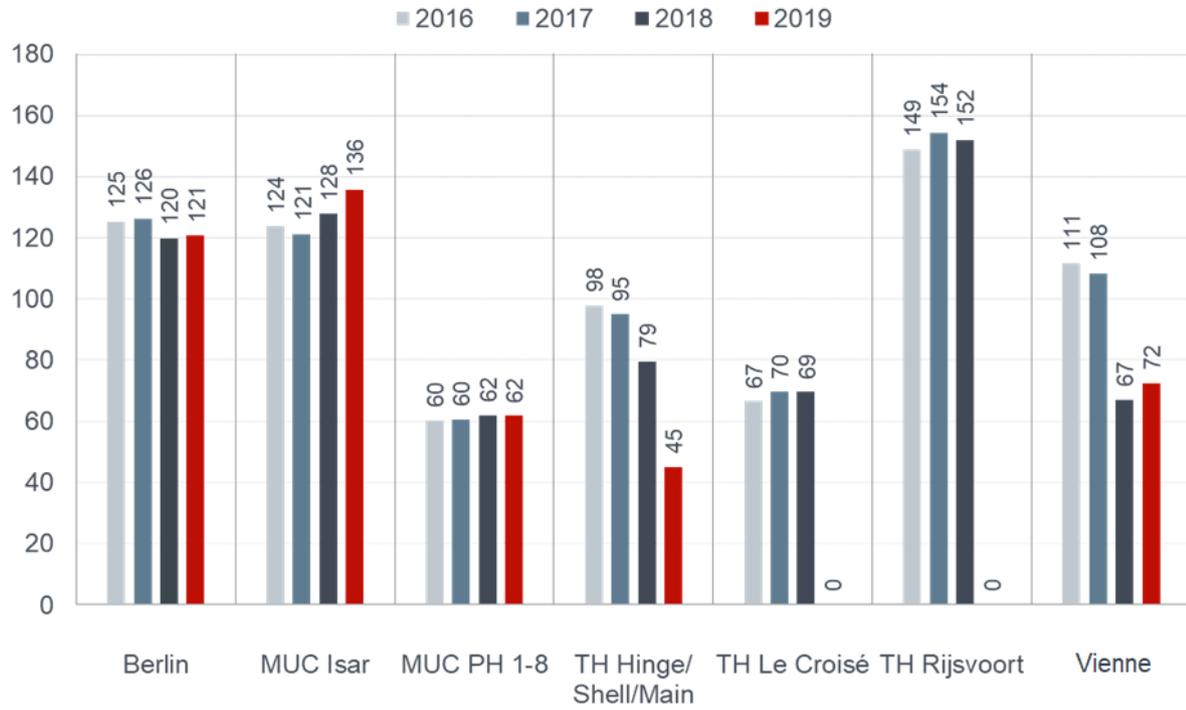
	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>Évolution 2018-2019 en %</b>
Berlin	2 263	2 280	2 164	2 182 <sup>13</sup>	+ 0,8
MUC Isar	8 388	8 209	8 661	9 197	+ 6,2
MUC PH 1-8	10 749	10 788	11 051	11 016	- 0,3
LH Hinge/Shell/Main	13 767	12 734	13 477	8 537	- 36,7
LH Le Croisé	1 489	1 556	1 553	0	- 100
LH Rijsvoort	1 591	1 651	4 851 <sup>15</sup>	0	- 100
Vienne	795	770	710	766	+ 7,9
<b>Total</b>	<b>39 042</b>	<b>37 989</b>	<b>39 241</b>	<b>31 699</b>	<b>- 19,2</b>

<sup>12</sup> Les données de 2019 concernant Berlin n'étaient pas disponibles au moment de l'établissement de ce rapport. Afin d'assurer leur comparabilité, les valeurs de 2018 ont été utilisées à titre d'estimation pour calculer les chiffres indiqués ici. Ces valeurs seront corrigées dans le rapport de l'année prochaine.

<sup>13</sup> Dans le bâtiment Isar de Munich, le chauffage urbain est fourni sous forme de vapeur. Le facteur de conversion entre la vapeur et le kWh est établi par le fournisseur d'énergie. Ce facteur est le même pour l'ensemble du système de chauffage urbain de Munich.

<sup>14</sup> Les données 2018 n'étaient pas disponibles pour Rijsvoort, le bail ayant été résilié. Afin d'assurer leur comparabilité, les valeurs de 2017 ont été utilisées à titre d'estimation pour calculer les chiffres indiqués ici.

**Consommation d'énergie thermique spécifique après correction (en kWh/surface en m<sup>2</sup>)**



**Fig. 18 Consommation d'énergie thermique spécifique après correction des facteurs météorologiques (kWh par m<sup>2</sup> de surface)**

### 5.3 Eaux et eaux usées

Sur tous les sites, l'eau est fournie par le distributeur municipal. L'essentiel de l'eau courante est destinée aux sanitaires et aux cuisines. Dans les bâtiments Isar et PschorrHöfe de Munich et dans le nouveau bâtiment principal et ceux de Shell et Hinge de La Haye, l'eau courante est utilisée non seulement pour le système de climatisation mais aussi pour l'arrosage des plantes et des espaces verts sur le site. La contamination des eaux usées provient presque uniquement de substances organiques. Certains sites disposent, si nécessaire, de séparateurs d'huile et de graisse, qui éloignent les impuretés éventuellement présentes dans les eaux usées.

Consommation  
d'eau totale  
2019 :  
112 087 m<sup>3</sup>

**- 6,2 %**  
Comparaison  
avec 2018

En 2019, la consommation d'eau de l'OEB a baissé grâce à une diminution de plus de 15 % pour le site de La Haye. Cette diminution provient d'une très forte consommation d'eau à La Haye en 2018, à cause du déménagement et de l'aménagement des nouveaux bâtiments.

Tableau 14 Consommation d'eau (en m<sup>3</sup> par an)

	2016	2017	2018	2019	Évolution 2018-2019 en %
Berlin	2 642	2 808	3 000	3 000 <sup>15</sup>	0
MUC Isar	20 030	22 799	23 102	26 684	+ 15,5
MUC PH 1-8	45 934	42 911	43 770	44 972	+ 2,8
LH Hinge/Shell/Main	35 779	30 090	42 554	35 451	- 16,7
LH Le Croisé	3 958	4 107	3 213	0	- 100
LH Rijsvoort	3 088	1 998	1 998 <sup>16</sup>	0	- 100
Vienne	985	1 433	1 882	1 980	+ 5,2
<b>Total</b>	<b>112 416</b>	<b>106 146</b>	<b>119 519</b>	<b>112 087</b>	<b>- 6,2</b>

<sup>15</sup> Les données de 2019 concernant Berlin n'étaient pas disponibles au moment de l'établissement de ce rapport. Afin d'assurer leur comparabilité, les valeurs de 2018 ont été utilisées à titre d'estimation pour calculer les chiffres indiqués ici. Ces valeurs seront corrigées dans le rapport de l'année prochaine.

<sup>16</sup> Les données 2018 n'étaient pas disponibles pour Rijsvoort, le bail ayant été résilié. Afin d'assurer leur comparabilité, les valeurs de 2017 ont été utilisées à titre d'estimation pour calculer les chiffres indiqués ici.

## 5.4 Déchets

Afin de garantir que les déchets sont collectés et éliminés de manière distincte, l'OEB a mis au point un système de tri des déchets avec des conteneurs à déchets clairement identifiables et reconnaissables, dans toutes les pièces et tous les espaces de travail de l'ensemble des sites. Les agents sont sensibilisés à la prévention de production de déchets, au recyclage et à la bonne évacuation des déchets. L'essentiel des déchets quotidiens de l'ensemble des sites se compose de déchets résiduels et de papier.

Déchets  
résiduels  
2019 :  
395 t

**- 29 %**  
Comparaison  
avec 2018

La production de déchets résiduels a diminué significativement, de près d'un tiers, par rapport à l'année précédente. On peut associer cette diminution au pic de production de déchets observé en 2018, dû au déménagement vers les nouveaux bâtiments et au désencombrement associé.

L'augmentation de la production de déchets alimentaires à La Haye (+ 20,3 %) est due au transfert du personnel de Rijsvoort et Le Croisé vers le nouveau bâtiment principal. Ce transfert a entraîné une augmentation du nombre de repas fournis par la cantine de Hinge/Shell/Main. Si les déchets alimentaires produits à Rijsvoort et Le Croisé en 2018 sont pris en compte, la production générale de déchets alimentaires à La Haye n'a augmenté que de 3 % par rapport à 2018.

Tableau 15 Production totale de déchets résiduels (t par an)

	2016	2017	2018	2019	Évolution 2018-2019 en %
<b>Déchets résiduels</b>					
Berlin <sup>17</sup>	40	40	40	40 <sup>18</sup>	0
MUC Isar	92	95	59	59	0
MUC PH 1-8	131	132	131	122	- 6,9
LH Hinge/Shell/Main	132	122	239	159	- 33,5
LH Le Croisé	21	16	39	0	- 100
LH Rijsvoot	12	16	34	0	- 100
Vienne	15	15	15	15	0
<b>Total</b>	<b>443</b>	<b>436</b>	<b>557</b>	<b>395</b>	<b>- 29,0</b>
<b>Déchets de papier</b>					
Berlin	18	29	17	19	+ 11,8
MUC Isar	218	181	125	156	+ 24,8
MUC PH 1-8	237	204	197	148	- 24,9
LH Hinge/Shell/Main	186	169	351	239	- 31,9
LH Le Croisé	14	17	35	0	- 100
LH Rijsvoot	4	4	17	0	- 100
Vienne	38	24	24	24	0
<b>Total</b>	<b>714</b>	<b>628</b>	<b>766</b>	<b>587</b>	<b>- 23,4</b>
<b>Déchets alimentaires</b>					
Berlin	13	12	11	12	+ 9,1
MUC Isar	45	35	38	37	- 2,6
MUC PH 1-8	114	102	76	81	+ 6,6
LH Hinge/Shell/Main	81	63	59	71	+ 20,3
LH Le Croisé	8	7	5	0	- 100
LH Rijsvoot	9	8	5	0	- 100
Vienne	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>270</b>	<b>227</b>	<b>195</b>	<b>201</b>	<b>+ 3,1</b>
<b>Déchets des séparateurs à graisses</b>					
Berlin	10	10	10	12	+ 20,0
MUC Isar	132	109	132	150	+ 13,6
MUC PH 1-8	228	214	182	118	- 35,1
LH Hinge/Shell/Main	0	105	100	114	+ 14,0
LH Le Croisé	0	0	0	0	- 100
LH Rijsvoot	0	0	0	0	- 100
Vienne	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>370</b>	<b>438</b>	<b>424</b>	<b>395</b>	<b>- 6,8</b>

<sup>17</sup> Les valeurs pour la période 2015-2018 ont été corrigées suite à l'amélioration de la source de données.

<sup>18</sup> Les données de 2019 concernant Berlin n'étaient pas disponibles au moment de l'établissement de ce rapport. Afin d'assurer leur comparabilité, les valeurs de 2018 ont été utilisées à titre d'estimation pour calculer les chiffres indiqués ici. Ces valeurs seront corrigées dans le rapport de l'année prochaine.

## 5.5 Émissions de CO<sub>2</sub>

Les émissions de gaz à effet de serre<sup>19</sup> dues aux activités de l'OEB sont calculées pour la consommation d'énergie, les pertes de produits de refroidissement et les déplacements professionnels. Elles sont indiquées en équivalents CO<sub>2</sub>, qui prennent en compte les émissions des sept gaz à effet de serre désignés par le Protocole de Kyoto (le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), le méthane (CH<sub>4</sub>), l'oxyde nitreux (N<sub>2</sub>O), les hydrofluorocarbures (HFC), les perfluorocarbures (PFC), l'hexafluorure de soufre (SF<sub>6</sub>) et le trifluorure d'azote (NF<sub>3</sub>)).

Les autres émissions atmosphériques telles que le SO<sub>2</sub> (dioxyde de soufre), le NO<sub>x</sub> (oxyde d'azote) et les particules ne sont prises en compte que si elles sont émises directement depuis l'un de nos sites. Cela ne s'applique qu'à la consommation de gaz naturel sur les sites de Berlin et La Haye. Ces émissions étant mineures, elles sont présentées avec les principaux indicateurs dans la section 8.3 (annexe).

Les facteurs utilisés pour convertir l'électricité et l'énergie thermique en différents types d'émissions (kg/kWh) se fondent sur la base de données GEMIS (modèle d'émissions globales pour systèmes intégrés) et les informations communiquées par les fournisseurs d'énergie de chaque site.

La plupart de nos émissions de CO<sub>2</sub> sont issues de notre consommation d'énergie et d'énergie thermique. Pour minimiser les émissions, nous nous attachons donc essentiellement à réduire la consommation d'énergie. Là où c'est possible, nous cherchons à recourir à de l'électricité et du chauffage urbain "verts", plus respectueux de l'environnement que le gaz naturel ou le fioul domestique. Les installations de chauffage font également l'objet d'un entretien et d'un suivi réguliers.

En 2019, les émissions de CO<sub>2</sub> dues à la consommation énergétique ont diminué de 25,8 % par rapport à 2018. Tous nos sites, à l'exception de Le Croisé et de Rijsvoort à La Haye, utilisent de l'électricité verte depuis plusieurs années. Le bail de location des bâtiments Le Croisé et Rijsvoort ayant été résilié fin 2018, toute l'électricité utilisée par l'OEB est maintenant issue de sources renouvelables. Les émissions de CO<sub>2</sub> dues à la consommation d'énergie thermique ont été considérablement réduites, les pompes à chaleur installées dans le nouveau bâtiment principal ayant permis d'économiser près de 500 000 m<sup>3</sup> de gaz naturel.

Émissions de  
CO<sub>2</sub> dues à la  
consommation  
d'énergie  
thermique  
2019 :  
4 805 t CO<sub>2</sub>e  
  
- 25,8 %  
Comparaison  
avec 2018

---

<sup>19</sup> Dans ce rapport, le terme d'"émissions de CO<sub>2</sub>" renvoie à l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre.

Les autres émissions liées à l'utilisation des bâtiments sont dues aux pertes occasionnelles de produit de refroidissement, qui sont dues à des défaillances ou des réparations des installations de refroidissement. La maintenance des installations de refroidissement est réalisée à intervalles rapprochés, afin de minimiser le risque de pertes de produit de refroidissement. En 2018, le site de Vienne a connu une fuite, ce qui explique pourquoi les émissions d'équivalent CO<sub>2</sub>e ont fortement augmenté sur ce site.

**Tableau 16 Émissions totales de CO<sub>2</sub>e issues de l'électricité, du chauffage et des pertes de produit de refroidissement (t CO<sub>2</sub>e par an)**

	2016	2017	2018	2019	Évolution 2018-2019 en %
Berlin	420	417	374	374 <sup>20</sup>	0
MUC Isar <sup>21</sup>	1 269	1 324	1 208 <sup>22</sup>	1 311	+ 8,6
MUC PH 1-8 <sup>22</sup>	1 659	1 781	1 738 <sup>22</sup>	1 656	- 4,7
LH Hinge/Shell/Main	2 698	2 407	2 589	1 946	- 24,8
LH Le Croisé	479	481	471	0	- 100
LH Rijsvoort	339	341	341 <sup>23</sup>	0	- 100
Vienne <sup>24</sup>	16	15	134	14	- 89,8
<b>Total</b>	<b>6 880</b>	<b>6 766</b>	<b>6 854</b>	<b>5 301</b>	<b>- 22,7</b>

<sup>20</sup> Les données d'énergie thermique concernant Berlin pour 2019 n'étaient pas disponibles au moment de l'établissement de ce rapport. Afin d'assurer leur comparabilité, les valeurs de 2018 ont été utilisées à titre d'estimation pour calculer les chiffres indiqués ici. Ces valeurs seront corrigées dans le rapport de l'année prochaine.

<sup>21</sup> Le facteur de conversion entre la vapeur et le CO<sub>2</sub>e est établi par le fournisseur d'énergie. Il est identique pour toute l'énergie thermique issue de chauffage urbain provenant de ce fournisseur.

<sup>22</sup> Cette valeur a été corrigée par rapport au précédent rapport.

<sup>23</sup> Les données 2018 n'étaient pas disponibles pour Rijsvoort, le bail ayant été résilié. Afin d'assurer leur comparabilité, les valeurs de 2017 ont été utilisées à titre d'estimation pour calculer les chiffres indiqués ici.

<sup>24</sup> Le facteur de conversion entre l'énergie thermique et le CO<sub>2</sub>e est établi par le fournisseur d'énergie. Aucune mise à jour n'est disponible.

Après la consommation d'énergie, les déplacements professionnels représentent la deuxième cause d'émissions de CO<sub>2</sub> pour l'OEB. À l'OEB, les déplacements consistent essentiellement en des déplacements professionnels entre les sites. Dans une moindre mesure, il arrive au personnel de se déplacer pour rencontrer des clients et d'autres partenaires ou pour assister à des conférences et autres événements.

Dans le cadre de nos efforts de réduction de notre empreinte carbone, nous sensibilisons les agents de tous les sites aux émissions de CO<sub>2</sub> associées aux déplacements professionnels par le biais du "Balance Score Card" et des communications internes, et nous les encourageons à utiliser les salles de vidéoconférence.

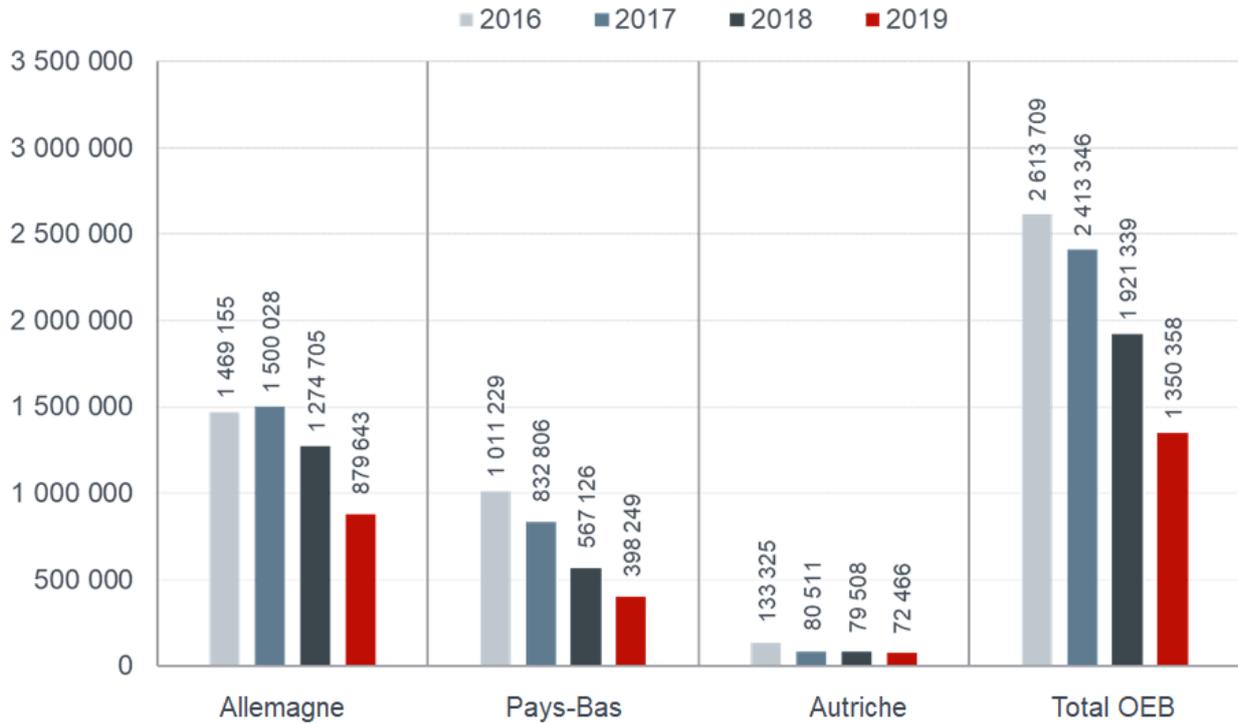
Émissions de CO<sub>2</sub>  
dues aux  
déplacements en  
train et en avion  
2019 :  
1 350 t CO<sub>2</sub>e

La fig. 19 montre une diminution des émissions associées aux déplacements en avion pour l'ensemble des sites. Nous encourageons notre personnel à éviter l'avion, et cette diminution peut donc être due à une modification de leurs comportements de déplacement. Les réunions de direction de la DG 1 ont été réorganisées, entraînant une importante diminution du nombre de vols entre La Haye et Munich. Nous avons également encouragé notre personnel à se déplacer en train entre Munich et Berlin et entre Berlin et Vienne. Nous avons également adopté Skype for Business, qui permet d'organiser des réunions virtuelles depuis son ordinateur.

- 30 %  
Comparaison  
avec 2018

La fig. 20 montre les quantités de CO<sub>2</sub> émises par les trajets effectués en train. Ces émissions avaient déjà diminué les années précédentes, et elles ont été fixées à zéro pour 2018 : dorénavant, les compagnies ferroviaires des Pays-Bas, de l'Allemagne et de l'Autriche ont recours à des énergies renouvelables, au moins pour les clients professionnels.

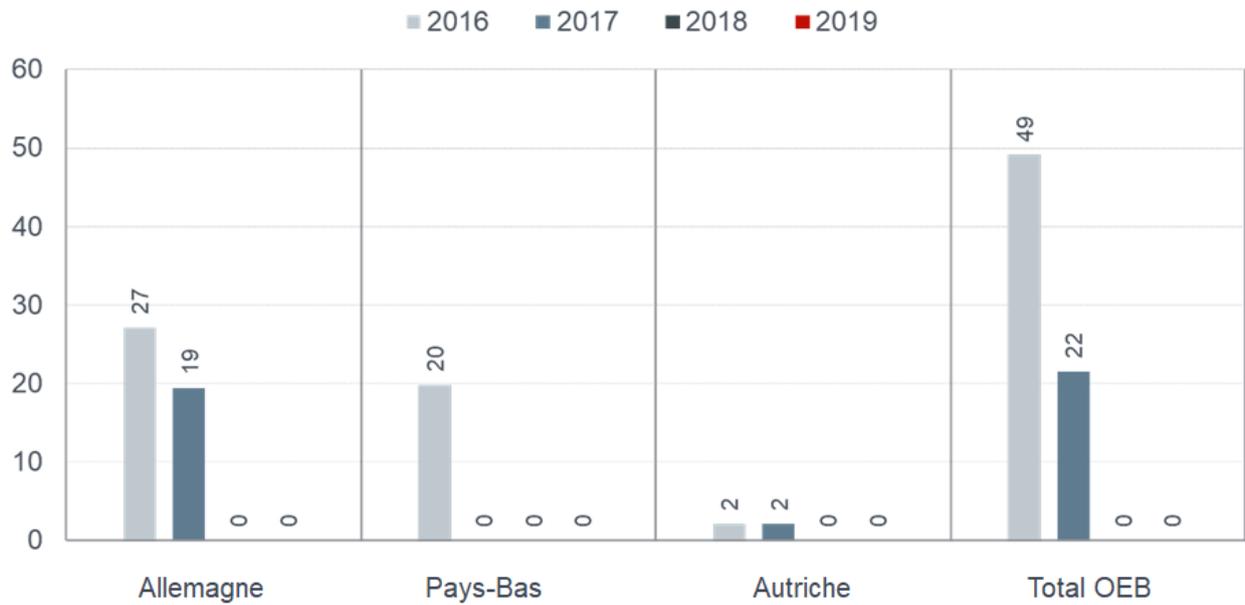
## Émissions de CO<sub>2</sub> causées par les déplacements en avion (en kg CO<sub>2</sub>e)



**Fig. 19 Émissions de CO<sub>2</sub> issues des déplacements en avion (en kg CO<sub>2</sub>e)**

Source : American Express Global Business Travel. Remarque : les émissions sont, à chaque fois, attribuées au lieu de départ. Depuis 2017, les émissions sont présentées par pays et non par site, en raison de la structure des données du nouveau prestataire de services.

## Émissions de CO<sub>2</sub> causées par les déplacements en train (en kg CO<sub>2</sub>e)



**Fig. 20 Émissions de CO<sub>2</sub> issues des déplacements en train (en kg CO<sub>2</sub>e)**

Source : American Express Global Business Travel, avril à décembre 2017. Comme les données du premier trimestre 2017 n'ont pas pu être fournies, les émissions de CO<sub>2</sub> associées aux déplacements en train en 2017 ne peuvent pas être utilisées pour des comparaisons.

**Remarque** : les émissions sont, à chaque fois, attribuées au lieu de départ.

## 5.6 Consommation de papier

La consommation de papier de l'OEB est importante, notre cœur de métier (l'examen de brevets) impliquant l'impression d'énormes quantités de documents.

Par rapport à 2018, notre consommation de papier a augmenté légèrement, de 1,2 %. Cette augmentation est due à une plus grande consommation sur les sites de Munich.<sup>25</sup> Sur les autres sites, la consommation de papier a été réduite. L'importante diminution observée sur le site de Berlin peut être attribuée à une plus grande sensibilité aux économies de papier de la part de notre personnel, ainsi qu'à une diminution de ce personnel à la suite de départs à la retraite.

Consommation  
de papier totale  
2019 :  
123,6 millions  
de feuilles

**+ 1,2 %**  
Comparaison  
avec 2018

De manière générale, notre consommation de papier dépend du nombre de produits, c'est-à-dire du nombre de processus d'examen des brevets engagés, indépendamment de la délivrance ou non du brevet. 2019 a marqué la fin d'une tendance à la diminution de ce nombre observé ces trois dernières années. Notre consommation de papier par produit est à son deuxième niveau le plus bas depuis 2014, mais des mesures seront prises ces prochaines années afin d'améliorer encore nos performances environnementales. La consommation de papier et les tendances de cette consommation sont suivies par KPI dans notre "Balanced Score card".

Tableau 17 Consommation de papier par site (en feuilles de papier)

	2016	2017	2018	2019	Évolution 2018-2019 en %
Berlin	2 896 000	3 379 000	2 792 500	2 227 500	- 20,2
Munich <sup>26</sup>	52 838 500	53 988 600	53 889 180	58 730 000	+ 8,9
	65 932 500	64 937 500	65 160 000	62 330 000	- 4,3
Vienne	374 500	363 125	338 250	326 525	- 3,5
<b>Total</b>	<b>122 041 500</b>	<b>122 668 225</b>	<b>122 179 930</b>	<b>123 614 025</b>	<b>+ 1,2</b>

<sup>25</sup> À Munich et à La Haye, la consommation de papier n'est indiquée que pour le site dans son ensemble et non par bâtiment.

<sup>26</sup> À Munich et à La Haye, la consommation de papier n'est indiquée que pour le site dans son ensemble et non par bâtiment.

### Consommation de papier (feuilles) par produit

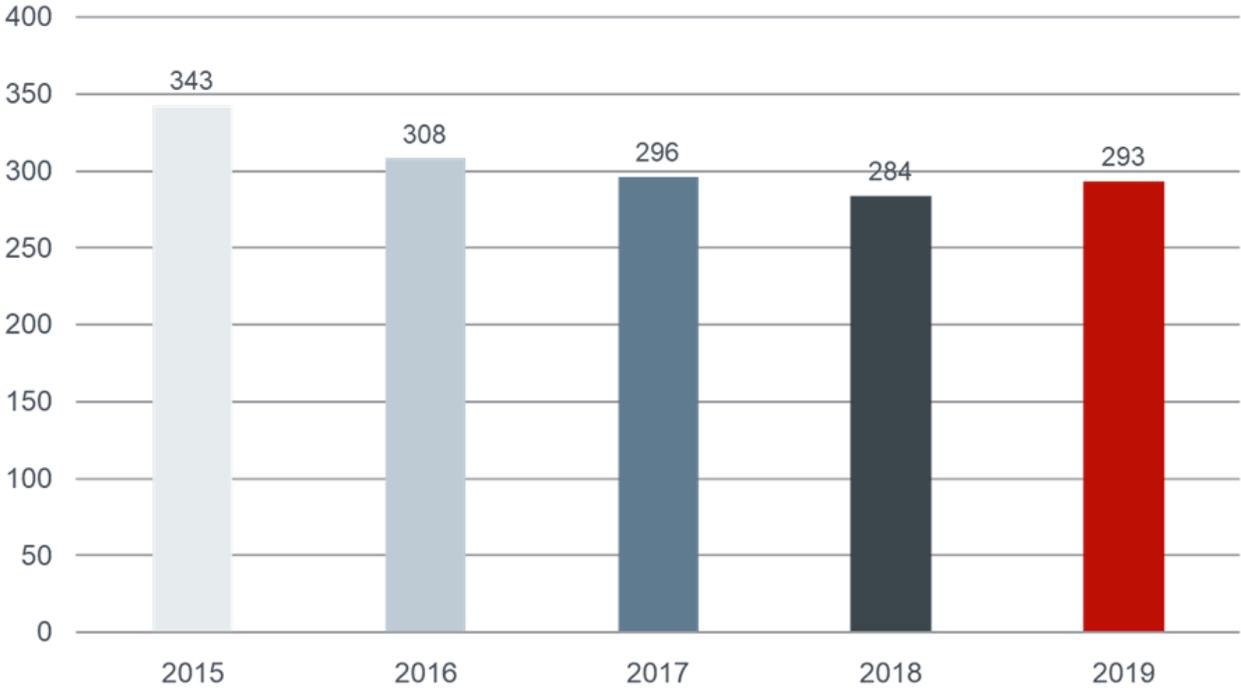


Fig. 21 Consommation de papier (feuilles) par produit<sup>27</sup>

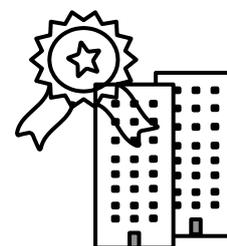
<sup>27</sup> "Produit" désigne un processus d'examen de brevet.

## SP2023 – Programme d'investissements dans les bâtiments

Notre plan stratégique 2023 comprend un ensemble exhaustif de projets de maintenance et de rénovation de nos bâtiments. En prenant comme référence le nouveau bâtiment principal de La Haye, nous offrirons à tout le personnel de l'OEB un environnement de travail moderne et sain qui génère de l'engagement, de la productivité et de la motivation. Ce nouvel environnement comprendra des espaces de travail partagés destinés à des activités collaboratives ou individuelles ainsi que des espaces insonorisés destinés à des tâches demandant davantage de concentration, assurant au personnel une souplesse et un choix d'environnement de travail au plus près de ses besoins.

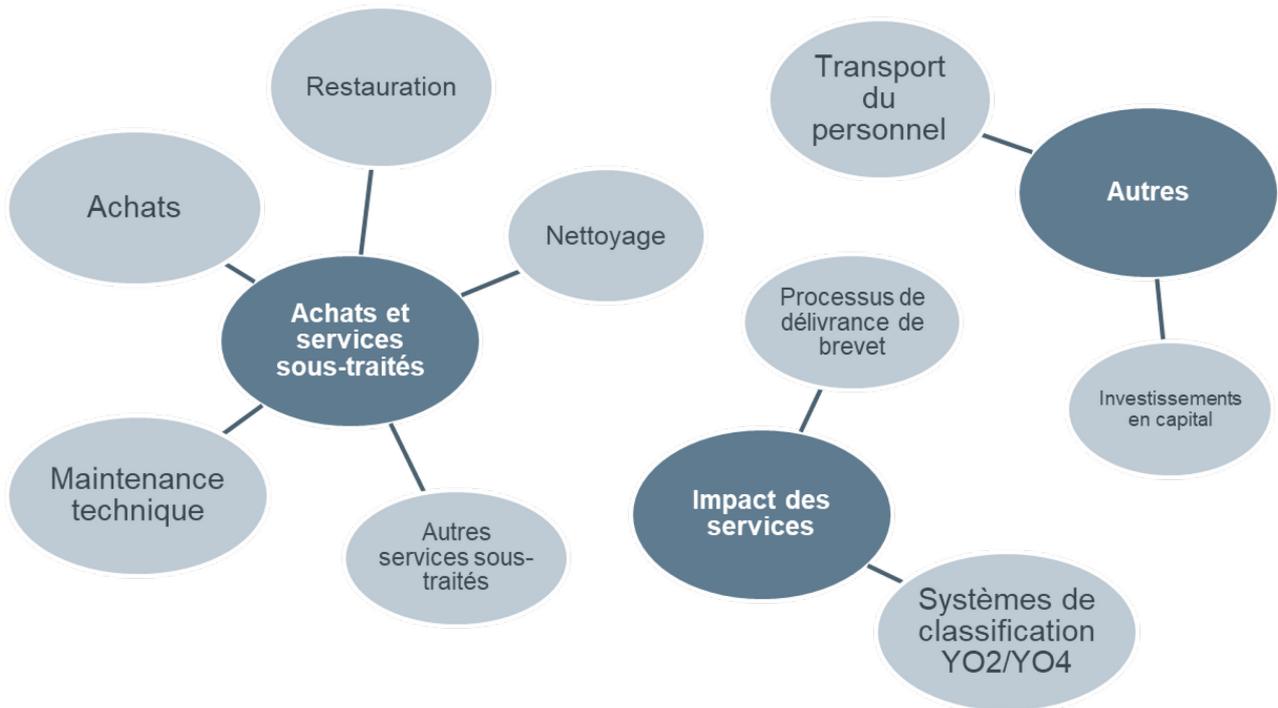
Les travaux de construction contribueront à l'amélioration de l'état de nos bâtiments ainsi qu'à leur durabilité, tout en réduisant les coûts de leur exploitation et la consommation d'énergie. L'empreinte carbone et la durabilité sont des problèmes majeurs du monde d'aujourd'hui, comme l'a montré l'Accord de Paris de 2015. À l'OEB, l'environnement et la responsabilité sociale sont pris très au sérieux. L'un des objectifs clés de notre plan stratégique est de contribuer à l'amélioration des villes et des pays dans lesquels nous vivons. Des bâtiments économes en énergie et à la pointe de la technologie contribuent à la réduction de notre impact sur l'environnement en diminuant notre consommation d'énergie et nos émissions de CO<sub>2</sub>.

Nous visons un haut niveau de certification BREEAM pour l'ensemble de nos sites et bâtiments, qu'ils soient récents ou anciens. Afin d'atteindre le plus haut niveau, nous devons prendre des mesures drastiques. Ces mesures s'appliquent aux composants des bâtiments et aux concepts d'exploitation, et comprennent des mesures d'amélioration des transports publics. Afin de soutenir les membres de notre personnel qui souhaitent utiliser des transports respectueux de l'environnement pour se rendre au travail, des parcs à vélo et des stations de recharge pour voitures et vélos électriques seront installés.



## 6. Aspects environnementaux indirects

Tous les aspects environnementaux indirects stipulés par le règlement EMAS III ont été évalués afin de déterminer leur pertinence pour l'OEB. La fig. 22 montre les aspects environnementaux indirects les plus importants identifiés pour tous les sites de l'OEB. L'importance de chacun d'eux est indiquée par la taille des bulles grises et la taille d'écriture. Pour une évaluation détaillée, voir section 8.2 (annexe).



**Fig. 22 Aspects environnementaux directs de l'OEB.** La taille d'écriture dans les bulles grises indique l'importance de chaque aspect en termes d'impact environnemental.

Les principaux domaines de l'impact environnemental indirect pour l'OEB sont l'achat de biens et de services ainsi que notre activité principale, le brevetage des inventions. En termes d'achats durables, des améliorations ont été réalisées grâce aux modifications réglementaires de ces dernières années qui permettent de prendre en compte les critères environnementaux lors des décisions d'achat.

Nous sommes conscients de l'impact environnemental de notre cœur d'activité, la délivrance de brevets. Il y a quelques années, nous avons établi le programme YO2, un programme alternatif de recherche de brevet qui permet aux inventeurs et aux chercheurs de trouver des brevets associés aux technologies d'atténuation du changement climatique. Ce programme trie les brevets en fonction du type de technologie d'énergie renouvelable auquel il contribue, et non simplement selon des critères technologiques. Nous avons également établi le programme YO4 qui fonctionne sur le même principe que le YO2 mais concerne les technologies d'adaptation au changement climatique.

Un autre aspect environnemental indirect important est celui des activités de nos sous-traitants. Les principaux services sous-traités ayant un impact environnemental sont la restauration, le nettoyage et la gestion des installations techniques. Ces services sont sous-traités de manière à garantir qu'ils respectent nos objectifs environnementaux. L'un de ces objectifs vise à augmenter la part de bio dans les aliments servis dans nos cantines et nos cafétérias. Nous travaillons, avec les prestataires de restauration, à augmenter cette part de 12 % d'ici 2023.

L'OEB est conscient de son impact social. En 2019, nous avons rejoint le *Klimapakt Münchner Wirtschaft* (Pacte climatique de Munich), un projet constitué par la ville de Munich et visant à rassembler les efforts des différents acteurs locaux cherchant à se convertir en organisations plus respectueuses de l'environnement. Les objectifs principaux de ce pacte sont de fournir une plateforme permettant aux organisations participantes d'échanger leurs expériences et leurs bonnes pratiques et d'avancer ensemble vers la réduction de leur impact climatique. En plus de notre participation au projet de gestion de la mobilité opérationnelle de Munich, cette initiative témoigne de notre engagement à devenir une organisation durable autant à l'échelle européenne qu'au niveau local.

## 7. Activités de soutien au SP2023

Conformément à notre politique environnementale, nous nous efforçons de réduire au minimum notre empreinte environnementale. Au titre du SP2023, nous avons déterminé des objectifs à long terme : économies d'énergie, amélioration de l'efficacité de gestion des ressources, prévention de la production de déchets et restauration bio. Ces objectifs nous permettront d'entreprendre une approche stratégique qui complétera notre suivi annuel et assurera le respect de nos engagements au cours du temps.

Pour atteindre ces objectifs généraux, l'équipe centrale responsable de la gestion environnementale définit chaque année un programme environnemental comprenant des objectifs et des mesures d'amélioration. Ce programme tient compte de l'évolution des aspects environnementaux, des propositions d'amélioration résultant d'audits internes et d'inspections externes, ainsi que des propositions d'employés et de groupes environnementaux. Il prend également en compte les meilleures pratiques de gestion environnementale recommandées dans le document de référence sectorielle de la Commission européenne relatif à l'administration publique<sup>28</sup> et s'en sert comme source d'inspiration pour l'élaboration de mesures d'amélioration.

Les tableaux ci-dessous présentent les principales mesures mises en œuvre en 2019 ainsi que celles prévues pour 2020/2021. Les mesures qui concernent les installations techniques font uniquement référence aux bâtiments dont l'OEB est propriétaire, les bâtiments loués étant exploités et entretenus par leurs propriétaires.

Économies d'énergie réalisées grâce à des mesures techniques en 2019 :

**250 000 kWh**

**0,37 %** de la consommation d'énergie totale

Nombre total de mesures d'amélioration prises en 2019 :

**35**

Économies d'énergie prévues pour les mesures en 2020 :

**350 000 kWh**

**0,51 %** de la consommation d'énergie totale

---

<sup>28</sup> Décision de la Commission (UE) 2019/61 du 19 décembre 2018.

## 7.1 Énergie

Mesure	Site	Économies / Impact	État
<b>2019</b>			
Installations d'un éclairage LED dans les cages d'escalier, le Sky Bar, la cafétéria et la salle de sport	Munich	100 000 kWh par an	Terminé
Nouvelle installation ou amélioration du système de climatisation	Munich	150 000 kWh par an	Terminé
Optimisation des flux d'air chaud et froid de PschorrHöfe 7 grâce à un meilleur agencement des rayons du centre de gestion des données	Munich	Non quantifiable	Terminé
Installation d'un éclairage LED dans les garages	La Haye	26 000 kWh par an	En cours
Remplacement du gaz naturel par un système de pompe à chaleur dans le nouveau bâtiment principal	La Haye	500 000 m <sup>3</sup> de gaz naturel	Terminé
Remplacement des ampoules de l'éclairage de bureau par des LED	Berlin	660 kWh par an	En cours
Déploiement de nouveaux postes de travail à plus basse consommation d'énergie (remplacement progressif)	Tous les sites	900 000 kWh par an (estimation)	En cours

Mesure	Site	Économies / Impact	État
<b>2020/21</b>			
Déploiement du logiciel de régulation des équipements de chauffage et de refroidissement en fonction des conditions météorologiques à PschörrHöfe 6 et 8	Munich	350 000 kWh par an	Planifié
Remplacement des ampoules classiques par des LED (couloirs, bureaux PH, garage)	Munich	Non quantifiable	Planifié
S'assurer du fonctionnement du système de dosage du nouveau bâtiment principal	La Haye	Non quantifiable	Planifié
Installation d'une pompe à chaleur dans le nouveau bâtiment principal	La Haye	Non quantifiable	Planifié
Mise en service d'un système de suivi des deux puits du nouveau bâtiment principal.	La Haye	Non quantifiable	Planifié
Adaptation du système de refroidissement pour les prestataires de restauration du nouveau bâtiment principal	La Haye	Non quantifiable	Planifié
Mise en place d'un éclairage LED pilote au niveau d'un étage entier de bureaux	La Haye	Non quantifiable	Planifié
Connexion du système de réservation des salles de réunion avec le système de gestion des bâtiments afin de gérer efficacement l'alimentation énergétique des salles de réunion	La Haye	Non quantifiable	Planifié

## 7.2 Eau

Mesure	Site	Économies / Impact	État
Aucune mesure particulière concernant les économies d'eau réalisées ou prévues pour la période 2019/2020/2021 (à faire après rénovation des bâtiments).			

### 7.3 Déchets

Mesure	Site	Économies / Impact	État
<b>2019</b>			
Arrêter l'utilisation de sacs plastiques pour les poubelles	Munich, Vienne, Berlin	Environ 350 000 sacs plastiques par an	Terminé
Publier sur l'intranet un article sur le tri des déchets afin de sensibiliser sur le sujet	Munich	Non quantifiable	Terminé
Réduire la quantité de plastique utilisé pour les repas à emporter de la cantine (muesli, salades...)	Munich	13 000-14 000 récipients en plastique par an	Terminé
Arrêter d'utiliser des gobelets en plastiques pour les machines à café	Munich	Non quantifiable	Terminé
Arrêter les "assiettes de démonstration" à la cantine	Munich, La Haye	Environ 3,5 t de déchets alimentaires par an	Terminé
Organiser une réunion sur la bonne gestion des déchets de construction	Munich	Non quantifiable	Terminé
Instituer de nouvelles règles à la cantine : le menu complet sera disponible jusqu'à 13h15 seulement (fermeture à 14h) afin de réduire la production de déchets alimentaires	La Haye	Non quantifiable	Terminé
Utiliser des plastiques compostables pour les repas à emporter de la cantine	Vienne	Non quantifiable	Terminé
<b>2020/21</b>			
Jusqu'ici, aucune mesure particulière de réduction des déchets n'a été identifiée pour la période 2020/2021.			

## 7.4 Émissions de CO<sub>2</sub>

Mesure	Site	Économies / Impact	État
<b>2019</b>			
Rejoindre le <i>Klimapakt Münchner Wirtschaft</i> (Pacte climatique de Munich)	Munich	Non quantifiable	Terminé
Réorganiser les réunions de direction afin de réduire le nombre de vols (organisation de réunion par vidéoconférence)	Tous les sites	Non quantifiable	Terminé

## 7.5 Consommation de papier

Mesure	Site	Économies / Impact	État
<b>2019</b>			
Aucune mesure particulière d'économie de papier en 2019.			
<b>2020/21</b>			
Encourager le personnel à réduire sa consommation de papier en imprimant moins et en passant au mode d'impression P5000, qui permet d'économiser sur les feuilles à couverture verte.	Tous les sites	Non quantifiable	Planifié

## 7.6 Communication

Mesure	Site	Économies / Impact	État
<b>2019</b>			
Participation à la campagne "au travail à vélo"	Munich	Non quantifiable	Terminé
Organisation d'une exposition de voitures électriques	Munich, La Haye	Non quantifiable	Terminé
Quatre discussions sur l'environnement autour du déjeuner	La Haye	Quatre discussions comptant de 20 à 50 participants	Terminé
Sensibilisation à la nouvelle liaison ferroviaire ICE Berlin – Munich	Berlin	Non quantifiable	En cours
Installation d'un stand d'information EMAS lors de la Journée Santé & Sécurité de l'OEB	Berlin	Non quantifiable	Terminé
Fournir au personnel de la DG 1 des informations régulières sur l'EMAS	Tous les sites	Non quantifiable	Terminé
<b>2020/21</b>			
Sensibiliser à l'indice KPI sur la consommation de papier	Munich	Non quantifiable	Planifié
Organiser une présentation sur les plastiques et les emballages	Munich	Non quantifiable	Planifié
Organiser des discussions autour du déjeuner	La Haye	Non quantifiable	Planifié

## 7.7 Achats

Mesure	Site	Économies / Impact	État
<b>2019</b>			
Intégrer les critères de durabilité aux contrats suivants (date de départ en 2019) :			
CAFM & migration du cloud	Tous les sites	Non quantifiable	Terminé
Centre de données Luxembourg	À distance (Luxembourg)	Non quantifiable	Terminé
Équipements et maintenance du réseau VPN SSL	Tous les sites	Non quantifiable	Terminé
Élaboration d'une déclaration générale sur la réduction des déplacements des fournisseurs lors de la prestation de leurs services, en soutien à l'utilisation des technologies numériques de communication	Tous les sites	Non quantifiable	Terminé
Introduction d'une "clause environnementale" standard et de questions concernant actuellement le domaine des achats TIC, à élargir à toutes les autres procédures d'achat	Tous les sites	Non quantifiable	Terminé
Organisation de réunions informelles entre les représentants Informatique écologique et Service central des achats EMAS	La Haye	Non quantifiable	En cours
<b>2020/2021</b>			
Intégrer les critères de durabilité aux contrats suivants (date de départ en 2020) :		Non quantifiable	
Fournitures de bureau et informatiques	Tous les sites	Non quantifiable	Planifié
Services de jardinage et d'aménagement paysager	Munich	Non quantifiable	Planifié
Fourniture d'électricité durable (100 % renouvelable)	Munich, La Haye	Non quantifiable	Planifié

## 7.8 Autres

Mesure	Site	Économies / Impact	État
<b>2019</b>			
Extension du parc à vélo Isar et fourniture de nouveaux espaces de garage pour vélos	Munich	248 places de stationnement couvertes et fermées à clé	Terminé
Organisation d'un "Repair Café"	Munich	Non quantifiable	Terminé
Organisation de campagnes de collecte et recyclage	Munich	22 m <sup>3</sup> vêtements, 14 m <sup>3</sup> jouets, 3 m <sup>3</sup> vêtements pour bébé, 83 cartables, 80 kg de cire usagée, 350 kg de bouchons, 8 700 livres et 4 500 CD et DVD ont été collectés en faveur de projets caritatifs	Terminé
Fourniture d'un menu bio à la cantine	La Haye	Non quantifiable	Terminé
Mise en place d'une approche structurée pour analyser les possibilités de remplacement des fournitures de bureau par des alternatives plus respectueuses de l'environnement	Berlin	Non quantifiable	En cours
Planification de stations de recharge de véhicules électriques avec le propriétaire	Berlin	Non quantifiable	En cours
<b>2020/21</b>			
Organisation d'une enquête auprès du personnel sur le concept de la mobilité	Munich	Non quantifiable	Planifié

## 8. Annexe

### 8.1 Évaluation des aspects environnementaux directs

Afin d'aider à l'évaluation de la pertinence et des besoins de mesures, les différents aspects environnementaux ont été classés comme suit :

A = aspect environnemental très important avec une nécessité d'action très au-dessus de la moyenne

B = aspect environnemental important avec une nécessité d'action moyenne

C = aspect environnemental moins important avec une nécessité d'action basse

De plus, le niveau d'influence possible est indiqué par la notation suivante :

I = maîtrise possible à court terme

II = maîtrise possible à moyen ou long terme

III = maîtrise impossible ou possible seulement à long terme ou sur décision de tiers

Tous les aspects environnementaux directs stipulés par le règlement EMAS III ont été évalués afin de déterminer leur pertinence pour l'OEB. Seuls les aspects environnementaux jugés pertinents sont repris ci-après.

La classification de certains aspects a été modifiée depuis le rapport 2018, afin de refléter des modifications intervenues en 2019. La consommation électrique du centre de gestion des données de PschorrHöfe a été abaissée de A à B parce que les mesures mises en œuvre au cours de la construction du nouveau centre de gestion des données ont amélioré l'efficacité énergétique. L'importance de la consommation électrique pour le chauffage, la ventilation et la climatisation (CVC) dans le bâtiment Isar a également été abaissée de A à B. Le projet d'optimisation énergétique du bâtiment Isar, qui comprenait la rénovation des installations de refroidissement et le remplacement des anciennes pompes à chaleur, s'est terminé en 2019. Concernant le nouveau bâtiment principal de La Haye, l'importance du contrôle de la consommation d'eau à des fins sanitaires et dans les cantines a été augmentée (de B à A), le système de gestion des eaux grises prévu pour réduire la consommation d'eau n'étant pas encore opérationnel.

Suite à des mouvements politiques et des discussions sur le sujet du changement climatique, l'implication du public en faveur de la protection du climat s'est accrue, et la contrôlabilité des comportements de mobilité a augmenté. À l'OEB, le contrôle des émissions dues au transport aérien s'est accru suite à l'introduction d'un certain nombre de règles concernant les politiques en matière de déplacements professionnels et à la réorganisation des réunions afin de réduire le nombre de vols. Ces mesures se sont avérées être un succès, et les émissions de CO<sub>2</sub> dues au transport aérien ont baissé de 30 % en 2019.

		Berlin	MUC Isar	MUC Pschorrhöfe	LH Hinge	LH Shell	LH Main	LH Le Croisé	LH Rijsvoort	Vienne
<b>Aspects environnementaux directs pertinents</b>										
<b>Consommation de ressources : énergie</b>										
Consommation de ressources : électricité	Usage général	A II	A II	A II	A II	A II	A II	A II	A II	A II
	Centre de gestion des données	-	A II	B II	-	A III	C II	-	-	A II
	Parkings souterrains	-	B I	A I	B II	B II	-	-	-	A I
	Système CVC	-	B II	A III	A II	A II	A II	-	-	A II
	Cantine	-	A III	AIII	AIII	-	C III	-	-	-
Consommation de ressources : énergie thermique	Consommation générale de ressources	A II	-	-	-	-	B II	B II	B II	B II
	Chauffage des locaux		A I	A I	AII	AII	B II	-	-	-
	Eau chaude	-	B III	B II	A II	B II	-	-	-	-
	Humidification	-	B II	-	BIII	A II	C II	-	-	-

	Berlin	MUC Isar	MUC PschorrHöfe	LH Hinge	LH Shell	LH Main	LH Le Croisé	LH Rijsvoort	Vienne	
<b>Émissions de CO<sub>2</sub></b>										
Émissions issues de la consommation électrique	C II	C II	C II	C II	C II	C II	C II	C III	C III	C II
Émissions résultant du système de chauffage communautaire	-	B III	B III	-	-	-	-	-	-	B III
Émissions résultant du système de chauffage au gaz	B III	-	-	A III	A III	B II	A III	A III	A III	-
Émissions dues aux déplacements professionnels en avion	A I	A I	A I	A I	A I	A I	A I	A I	A I	A I
Émissions dues aux déplacements professionnels avec d'autres moyens de transport	C II	C II	C II	C II	C II	C II	C II	C II	C II	C II
<b>Consommation de ressources : eau</b>										
Consommation de ressources : eau pour les sanitaires / la cantine	B II	B II	A II	A II	A II	A II	A II	B II	B II	B II
Consommation de ressources : eau pour les installations techniques / le refroidissement	-	B II	B II	B II	B II	B II	A II	-	-	-
Retenue des eaux usées entrantes	B II	B II	B II	B II	B II	B II	B II	B II	B II	B II
<b>Consommation de ressources : déchets</b>										
Déchets – non dangereux	B II	B II	B II	C II	C II	C II	C II	C II	B II	B II
Déchets – dangereux	C III	B II	B II	B II	B II	B II	B II	C II	C II	C II
<b>Consommation de ressources : papier</b>										
Consommation de ressources : papier	B II	A II	A II	A II	A II	A II	A II	A II	A II	B II
<b>Risque : accidents environnementaux</b>										
Risque d'accidents environnementaux	C II	B II	B II	B II	B II	B II	B II	B II	C II	C II

## 8.2 Évaluation des aspects environnementaux indirects

Les aspects environnementaux indirects ont été identifiés pour tous les sites de l'OEB et évalués comme ayant le même degré de pertinence pour tous les sites. Tous les aspects environnementaux directs stipulés par le règlement EMAS III ont été évalués afin de déterminer leur pertinence pour l'OEB. Seuls les aspects environnementaux jugés pertinents sont repris ci-après.

Aspect environnemental pertinent (indirect)	Impact	Influence
<b>Impact des services</b>		
Processus de délivrance de brevet	B	II
Système de classification des brevets "verts"	A	I
<b>Comportement des prestataires / achats respectueux de l'environnement</b>		
Impact environnemental des prestataires de services de restauration / cantine	A	II
Impact environnemental des prestataires de services de maintenance technique	A	II
Impact environnemental des prestataires de services de nettoyage	B	II
Impact environnemental des autres prestataires	B	II
Achats	A	II
Achat de denrées alimentaires pour la cantine	A	II
Utilisation de ressources écologiques pour la construction / rénovation (peinture...)	A	I
<b>Autres</b>		
Trajets des agents depuis / vers le bureau	A	III
Investissements en capital	B	III

### 8.3 Principaux indicateurs EMAS<sup>29</sup>

Les tableaux suivants présentent les principaux indicateurs EMAS pour les aspects environnementaux. Les valeurs des émissions pour le SO<sub>2</sub> (dioxyde de soufre), le NO<sub>x</sub> (oxyde d'azote) et les particules ne sont indiquées que ces gaz sont directement émis du bâtiment en question. Elles ne sont pas calculées pour l'électricité et le chauffage urbain à distance. La valeur de la consommation de papier pour Munich et La Haye représente à chaque fois la moyenne des valeurs pour tous les bâtiments du site.

À partir de notre évaluation des aspects environnementaux, nous considérons certains des aspects principaux comme non pertinents, et ils ne sont donc pas compris ci-dessous. En parallèle, certains indicateurs propres à l'Office et constituant un paramètre pertinent pour l'OEB sont présentés de façon détaillée dans ce rapport environnemental.

---

<sup>29</sup> Les données environnementales ne sont pas toutes présentées dans les sections 5 et 8, car il a été considéré que certaines ne concernaient pas l'évaluation des aspects environnementaux.

OEB Berlin	Unité	2017	2018	2019
Nombre de collaborateurs	coll.	268	236	219
Consommation électrique directe totale <sup>30</sup>	kWh/coll.	1 612	1 959	2 193
Consommation d'énergie thermique directe totale	kWh/m <sup>2</sup>	114	102	102 <sup>31</sup>
Part d'énergie renouvelable dans la consommation totale (électricité et chaleur)	%	17,27	20,00	20,62
Consommation de papier (utilisation rationnelle du matériel)	feuilles/coll.	12 608	11 833	10 171
Consommation d'eau	m <sup>3</sup> /coll.	10,48	12,71	13,70 <sup>32</sup>
Quantité totale de déchets				
• Déchets résiduels	t/coll.	0,15	0,17	0,18 <sup>32</sup>
• Papier/carton	t/coll.	0,11	0,07	0,09
• Déchets alimentaires	t/coll.	0,04	0,05	0,05
• Déchets alimentaires par repas servi	kg/repas	0,38	0,39	0,60
• Résidus des séparateurs de graisse	t/coll.	0,04	0,04	0,05
Quantité totale de déchets dangereux	kg/coll.	0,87 <sup>32</sup>	0,00	0,00
Surface bâtie (scellée)	m <sup>2</sup>	11 250	11 250	11 250
Surface totale du site dédiée aux espaces naturels	m <sup>2</sup>	12 339	12 339	12 339
Émissions (électricité, chauffage <sup>32</sup> et pertes de produit de refroidissement)				
• CO <sub>2</sub> équivalent	t CO <sub>2</sub> e/coll.	1,56	1,58	1,71
• SO <sub>2</sub>	kg/coll.	0,00 <sup>33</sup>	0,00 <sup>34</sup>	0,00
• NO <sub>x</sub>	kg/coll.	0,05 <sup>34</sup>	0,05 <sup>34</sup>	0,05
• Particules	kg/coll.	0,01 <sup>34</sup>	0,01 <sup>34</sup>	0,01

<sup>30</sup> Les chiffres relatifs à la consommation d'électricité sur le site de Berlin de l'OEB représentent des estimations qui reposent sur la répartition par le propriétaire de la consommation d'électricité générale entre les différents locataires en fonction de la dimension de l'espace loué par ces derniers dans le bâtiment.

<sup>31</sup> Les données de 2019 n'étaient pas disponibles au moment de l'établissement de ce rapport. Afin d'assurer leur comparabilité, les valeurs de 2018 ont été utilisées à titre d'estimation pour calculer les chiffres indiqués ici. Ces valeurs seront corrigées dans le rapport de l'année prochaine.

<sup>32</sup> En 2017, certains anciens réfrigérateurs ont été mis au rebut, entraînant une augmentation de la quantité de déchets dangereux.

<sup>33</sup> Cette valeur a été corrigée par rapport au précédent rapport.

<b>OEB Munich – Bâtiment Isar</b>	<b>Unité</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
Nombre de collaborateurs	coll.	799	830	720
Consommation électrique directe totale	kWh/coll.	10 838	10 095	11 183
Consommation d'énergie thermique directe totale	kWh/m <sup>2</sup>	119	112	121
Part d'énergie renouvelable dans la consommation totale (électricité et chaleur)	%	55,19	55,98	53,19
Consommation de papier (utilisation rationnelle du matériel)	feuilles/coll.	13 689 <sup>34</sup>	14 459 <sup>35</sup>	17 112
Consommation d'eau	m <sup>3</sup> /coll.	28,53	27,83	37,06
<b>Quantité totale de déchets</b>				
• Déchets résiduels	t/coll.	0,12	0,07	0,08
• Papier/carton	t/coll.	0,23	0,15	0,22
• Déchets alimentaires	t/coll.	0,04	0,05	0,05
• Déchets alimentaires par repas servi	kg/repas	0,29	0,30	0,29
• Résidus des séparateurs de graisse	t/coll.	0,14	0,16	0,21
Quantité totale de déchets dangereux	kg/coll.	3,41	9,09	3,52
Surface bâtie (scellée)	m <sup>2</sup>	18 113	18 113	18 113
Surface totale du site dédiée aux espaces naturels	m <sup>2</sup>	10 579	10 579	10 579
<b>Émissions (électricité et chauffage)</b>				
• CO <sub>2</sub> équivalent	t CO <sub>2</sub> e/coll.	1,66 <sup>35</sup>	1,46 <sup>36</sup>	1,82
• SO <sub>2</sub>	kg/coll.	0	0	0
• NOx	kg/coll.	0	0	0
• Particules	kg/coll.	0	0	0

<sup>34</sup> Cette valeur a été corrigée par rapport au précédent rapport.

<sup>35</sup> Valeur corrigée par rapport au précédent rapport (erreur d'arrondi).

<b>OEB Munich – PschorrHöfe 1-8</b>	<b>Unité</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
Nombre de collaborateurs	coll.	3 145	2 897	2 712
Consommation électrique directe totale	kWh/coll.	3 468	3 708	4 006
Consommation d'énergie thermique directe totale	kWh/m <sup>2</sup>	60	54	55
Part d'énergie renouvelable dans la consommation totale (électricité et chaleur)	%	54,21	56,09	55,95
Consommation de papier (utilisation rationnelle du matériel)	feuilles/coll.	13 689 <sup>36</sup>	14 459 <sup>37</sup>	17 112
Consommation d'eau	m <sup>3</sup> /coll.	13,64	15,11	16,58
<b>Quantité totale de déchets</b>				
• Déchets résiduels	t/coll.	0,04	0,05	0,04
• Papier/carton	t/coll.	0,06	0,07	0,05
• Déchets alimentaires	t/coll.	0,03	0,03	0,03
• Déchets alimentaires par repas servi	kg/repas	0,23 <sup>37</sup>	0,20 <sup>37</sup>	0,22
• Résidus des séparateurs de graisse	t/coll.	0,07	0,06	0,04
Quantité totale de déchets dangereux	kg/coll.	5,04 <sup>37</sup>	1,88	2,18
Surface bâtie (scellée)	m <sup>2</sup>	42 641	42 641	42 641
Surface totale du site dédiée aux espaces naturels	m <sup>2</sup>	18 422	18 422	18 422
<b>Émissions (électricité, chauffage et pertes de produit de refroidissement)</b>				
• CO <sub>2</sub> équivalent	t CO <sub>2</sub> e/coll.	0,57	0,60	0,61
• SO <sub>2</sub>	kg/coll.	0	0	0
• NO <sub>x</sub>	kg/coll.	0	0	0
• Particules	kg/coll.	0	0	0

<sup>36</sup> Cette valeur a été corrigée par rapport au précédent rapport.

<sup>37</sup> De nombreux ordinateurs et matériels informatiques ont été mis au rebut et de l'ancienne laine minérale a été retirée des couloirs et des halls des bâtiments PschorrHöfe 1-6.

<b>OEB La Haye – Main, Hinge, Shell</b>	<b>Unité</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
Nombre de collaborateurs	coll.	2 405	2 580	2 624
Consommation électrique directe totale	kWh/coll.	5 767	7 389	7 356
Consommation d'énergie thermique directe totale	kWh/m <sup>2</sup>	89	76	42
Part d'énergie renouvelable dans la consommation totale (électricité et chaleur)	%	53,79	59,80	70,87
Consommation de papier (utilisation rationnelle du matériel)	feuilles/coll.	21 256	20 173	23 754
Consommation d'eau	m <sup>3</sup> /coll.	12,51	16,49	13,51
<b>Quantité totale de déchets</b>				
• Déchets résiduels	t/coll.	0,05	0,09	0,06
• Papier/carton	t/coll.	0,07	0,14	0,09
• Déchets alimentaires	t/coll.	0,03	0,02	0,03
• Déchets alimentaires par repas servi	kg/repas	0,28	0,26	0,30
• Résidus des séparateurs de graisse	t/coll.	0,04	0,04	0,04
Quantité totale de déchets dangereux	kg/coll.	4,52	0,00	0,49
Surface bâtie (scellée)	m <sup>2</sup>	60 247	51 196	51 196
Surface totale du site dédiée aux espaces naturels	m <sup>2</sup>	données indisponibles	43 018	43 018
<b>Émissions (électricité, chauffage et pertes de produit de refroidissement)</b>				
• CO <sub>2</sub> équivalent	t CO <sub>2</sub> e/coll.	1,00	1,00	0,61
• SO <sub>2</sub>	kg/coll.	0,00 <sup>38</sup>	0,00 <sup>39</sup>	0,00
• NO <sub>x</sub>	kg/coll.	0,30 <sup>39</sup>	0,30 <sup>39</sup>	0,18
• Particules	kg/coll.	0,00 <sup>39</sup>	0,00 <sup>39</sup>	0,00

<sup>38</sup> Cette valeur a été corrigée par rapport au précédent rapport.

<b>OEB La Haye – Le Croisé (bail résilié en 2018)</b>	<b>Unité<sup>39</sup></b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
Nombre de postes de travail	p.t.	430	450	-
Consommation électrique directe totale	kWh/pt	3 770	3 341	-
Consommation d'énergie thermique directe totale	kWh/m <sup>2</sup>	65	66	-
Part d'énergie renouvelable dans la consommation totale (électricité et chaleur) <sup>40</sup>	%	Sans objet	Sans objet	-
Consommation de papier (utilisation rationnelle du matériel)	feuille/pt	21 256	20 173 <sup>41</sup>	-
Consommation d'eau	m <sup>3</sup> /pt	9,55	7,14	-
<b>Quantité totale de déchets</b>				
• Déchets résiduels	t/pt	0,04	0,09	-
• Papier/carton	t/pt	0,04	0,08	-
• Déchets alimentaires	t/pt	0,02	0,01	-
• Déchets alimentaires par repas servi	kg/repas	0,35	0,32	-
Quantité totale de déchets dangereux	kg/pt	4,23	0,00	-
Surface bâtie (scellée)	m <sup>2</sup>	4 200	4 200	-
Surface totale du site dédiée aux espaces naturels <sup>42</sup>	m <sup>2</sup>	Sans objet	Sans objet	-
<b>Émissions (électricité, chauffage et pertes de produit de refroidissement)</b>				
• CO <sub>2</sub> équivalent	t CO <sub>2e</sub> /pt	1,12	1,05	-
• SO <sub>2</sub>	kg/pt	0,00 <sup>43</sup>	0,00 <sup>44</sup>	-
• NO <sub>x</sub>	kg/pt	0,20 <sup>44</sup>	0,20 <sup>44</sup>	-
• Particules	kg/pt	0,00 <sup>44</sup>	0,00 <sup>44</sup>	-

<sup>39</sup> Le bâtiment ayant été progressivement libéré en 2018, le nombre de collaborateurs n'aurait pas été représentatif de la consommation, et les postes de travail ont donc été choisis comme unité de référence.

<sup>40</sup> Données non fournies par le propriétaire.

<sup>41</sup> Cette valeur a été corrigée par rapport au précédent rapport.

<sup>42</sup> Le bail a été résilié fin 2018 et le propriétaire ne fournit plus de données.

<sup>43</sup> Cette valeur a été corrigée par rapport au précédent rapport.

<b>OEB La Haye – Rijsvoort (bail résilié en 2018)</b>	<b>Unité<sup>44</sup></b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
Nombre de postes de travail	p.t.	220	200	-
Consommation électrique directe totale	kWh/pt	1 159	1 275	-
Consommation d'énergie thermique directe totale	kWh/m <sup>2</sup>	144	144	-
Part d'énergies renouvelables dans la consommation totale (électricité et chaleur) <sup>45</sup>	%	Sans objet	Sans objet	-
Consommation de papier (utilisation rationnelle du matériel)	feuille/pt	21 256	20 173 <sup>46</sup>	-
Consommation d'eau	m <sup>3</sup> /pt	9,08	9,99	-
<b>Quantité totale de déchets</b>				
• Déchets résiduels	t/pt	0,07	0,17	-
• Papier/carton	t/pt	0,02	0,09	-
• Déchets alimentaires	t/pt	0,04	0,03	-
• Déchets alimentaires par repas servi	kg/repas	1,19	0,96	-
Quantité totale de déchets dangereux	kg/pt	0,00	0,00	-
Surface bâtie (scellée)	m <sup>2</sup>	4 558	4 558	-
Surface totale du site dédiée aux espaces naturels <sup>47</sup>	m <sup>2</sup>	Sans objet	Sans objet	-
<b>Émissions (électricité, chauffage et pertes de produit de refroidissement)</b>				
• CO <sub>2</sub> équivalent	t CO <sub>2</sub> e/pt	1,55	1,71	-
• SO <sub>2</sub>	kg/pt	0,00 <sup>48</sup>	0,00 <sup>49</sup>	-
• NO <sub>x</sub>	kg/pt	0,42 <sup>49</sup>	0,47 <sup>49</sup>	-
• Particules	kg/pt	0,01 <sup>49</sup>	0,01 <sup>49</sup>	-

<sup>44</sup> Le bâtiment ayant été progressivement en 2018, le nombre de collaborateurs n'aurait pas été représentatif de la consommation, et les postes de travail ont donc été choisis comme unité de référence.

<sup>45</sup> Valeurs non fournies par le propriétaire.

<sup>46</sup> Cette valeur a été corrigée par rapport au précédent rapport.

<sup>47</sup> Le bail a été résilié fin 2018 et le propriétaire ne fournit plus de données.

<sup>48</sup> Cette valeur a été corrigée par rapport au précédent rapport.

<b>OEB Vienne</b>	<b>Unité</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
Nombre de collaborateurs	coll.	94	110	87
Consommation électrique directe totale	kWh/coll.	6 242	5 126	6 106
Consommation d'énergie thermique directe totale	kWh/m <sup>2</sup>	108	64	65
Part d'énergies renouvelables dans la consommation totale (électricité et chaleur)	%	53,97	55,68	54,29
Consommation de papier (utilisation rationnelle du matériel)	feuilles/coll.	3 863	3 075	3 753
Consommation d'eau	m <sup>3</sup> /coll.	15,24	17,11	22,76
<b>Quantité totale de déchets</b>				
• Déchets résiduels	t/coll.	0,16	0,14	0,17
• Papier/carton	t/coll.	0,26	0,22	0,28
• Déchets alimentaires <sup>49</sup>	t/coll.	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Quantité totale de déchets dangereux	kg/coll.	10,74	1,36	0,34
Surface bâtie (scellée)	m <sup>2</sup>	2 547	2 547	2 547
Surface totale du site dédiée aux espaces naturels	m <sup>2</sup>	1 966	1 966	1 966
<b>Émissions (électricité, chauffage et pertes de produit de refroidissement)</b>				
• CO <sub>2</sub> équivalent	t CO <sub>2</sub> e/coll.	0,16	1,21 <sup>50</sup>	0,16
• SO <sub>2</sub>	kg/coll.	0	0	0
• NO <sub>x</sub>	kg/coll.	0	0	0
• Particules	kg/coll.	0	0	0

<sup>49</sup> Les déchets sont évacués par le prestataire de la cantine.

<sup>50</sup> Augmentation significative des émissions due aux pertes de produit de refroidissement à Vienne.

# ENVIRONMENTAL VERIFIER'S DECLARATION

Dr. Hans-Peter Wruk, with EMAS environmental verifier registration number DE-V-0051 accredited for the scope 841 (NACE-Code) "administration of the state" declares to have verified whether the whole organization

European Patent Office  
Bob-van-Bentheim-Platz 1  
D-80469 Munich

as indicated in the environmental statement with registration number DE 155-00278 meets all requirements of

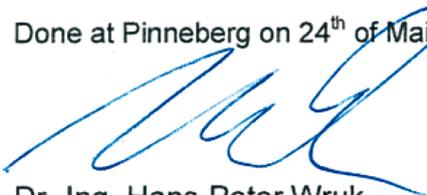
Regulation (EC) 1221/2009

in the version of 19th of December 2018 of the European Parliament and of the Council on the voluntary participation by organizations in a Community eco-management and audit scheme (EMAS).

By signing this declaration, I declare that:

- the verification and validation has been carried out in full compliance with the requirements of Regulations (EC) No 1221/2009 in the version of 19th of December 2018
- the outcome of the verification and validation confirms that there is no evidence of non-compliance with applicable legal requirements relating to the environment,
- the data and information of the environmental statement of the organization reflect a reliable, credible and correct image of all the organizations activities, within the scope mentioned in the environmental statement.

Done at Pinneberg on 24<sup>th</sup> of Mai 2020



Dr.-Ing. Hans-Peter Wruk  
Environmental Verifier

Office: Im Stook 12, 25421 Pinneberg  
Phone.: +49 4101 51 39 09  
Fax.: +49 4101 51 39 79

accredited by:  
DAU - Deutsche Akkreditierungs- und  
Zulassungsgesellschaft für Umweltgutachter mbH  
Accreditation-No. DE-V-0051



**Dr. Hans-Peter Wruk**  
**Environmental Verifier**